

Trimestriel • Avril – Mai – Juin 2019 • N° 54 • Bureau de dépôt : Liège X • P501407

## Un nouveau Code wallon du Patrimoine !



R. Gilles © SPW-AWaP

L'avenir du patrimoine est essentiel pour tous, pour des raisons culturelles, sociétales, économiques et il est l'expression la plus visible de notre sentiment d'appartenance à notre région. Concrètement, le secteur du patrimoine est source de création d'emplois où se croisent aussi bien des secteurs comme la culture, le tourisme, l'architecture ou l'urbanisme. C'est pour répondre à ces préoccupations qu'une nouvelle réforme du patrimoine verra le jour pour plus d'efficacité, de souplesse et d'ouverture, dans un souci d'articulation avec le nouveau Code du Développement territorial.

Le 1<sup>er</sup> juin 2019, le nouveau Code wallon du Patrimoine entrera en vigueur. Il prévoit un corps de règles spécifiques en matière patrimoniale, davantage conforme aux pratiques actuelles et traduisant une orientation tournée vers les usagers, dans un souci de simplicité et de rapidité.

Le décret du 26 avril 2018 et ses arrêtés d'exécution mettent en place cette nouvelle réforme. Celle-ci vise à préciser les différents outils d'aide à la décision (inventaires régional ou communal, fiche patrimoniale, carte archéologique) en y opérant des réformes de simplification (raccourcissement de la procédure de classement, abandon du concept de certificat de patrimoine préalable à toute demande de permis d'urbanisme, généralisation des délais de rigueur pour l'instruction des demandes d'autorisation, etc.), tout en veillant à consolider les mesures de protection patrimoniale nécessaires (classement, liste de sauvegarde, zone de protection et de nouvelles règles en matière de prospection archéologique et de lutte contre le pillage) et à garantir un mécanisme de subventionnement attractif en vue de la préservation de notre patrimoine.

Comme ce bref descriptif le laisse percevoir, les communes sont intéressées au premier chef par cette réforme. Pointons quelques éléments importants de la réforme.

Ainsi, le nouveau Code permet aux communes qui le souhaitent d'identifier des biens ou ensembles de biens patrimoniaux qui sont représentatifs du territoire communal et

qu'elles estiment devoir protéger : c'est l'inventaire communal. Pour ce faire, les communes peuvent bénéficier de subventions patrimoniales (maximum 10 000 €).

La carte archéologique renseigne des périmètres délimitant tout ensemble de biens immobiliers bâtis ou non qui, en tout ou en partie, ont fait l'objet d'une découverte d'un ou plusieurs biens archéologiques, ou sont recensés comme ayant recelé, recelant ou étant présumés receler des biens archéologiques. Cette carte, en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2019, peut notamment être consultée pour préparer une demande de permis d'urbanisme, une étude d'incidence sur l'environnement (EIE), l'établissement ou la modification de schémas et/ou de règlements d'urbanisme, etc.

Dans le nouveau Code, le certificat de patrimoine disparaît, mais la demande de permis d'urbanisme pour des biens classés est soumise aux avis conformes



R. Gilles © SPW-AWaP

de l'AWaP et du Fonctionnaire délégué à l'Urbanisme. Sur base d'une fiche patrimoniale élaborée par l'AWaP, des réunions de patrimoine sont organisées pour prendre connaissance et débattre du projet.

Pour les biens patrimoniaux non classés, l'avis simple de l'AWaP est sollicité pour les biens pastillés repris à l'inventaire régional (en ligne), pour les biens repris à l'inventaire communal quand il existe, pour les biens repris dans la zone de protection d'un bien classé, pour les biens repris à la carte archéologique et pour tout projet de plus d'un hectare.

Des nouvelles subventions sont possibles :

1. pour les études et travaux relatifs à la restauration d'un monument classé, avec un taux oscillant entre 50 % et 75 % ;
2. pour les travaux d'embellissement extérieur (façades) des biens situés dans un ensemble architectural ou dans un site classé, dans une zone de protection, repris pastillés à l'inventaire régional du patrimoine ou à l'inventaire communal (maxima oscillant entre 5 000 € et 10 000 €) ;
3. pour le recensement, la restauration et la valorisation des biens du petit patrimoine populaire wallon (maxima oscillant entre 2 500 € et 10 000 €).

Pour plus de renseignements, veuillez visiter la page internet de l'AWaP ([www.awap.be](http://www.awap.be)) sur laquelle il est possible de télécharger une brochure explicative (pdf) et d'avoir accès au décret du 26 avril 2018 et à ses arrêtés d'exécution.

### Renseignements

+32 (0)81 / 65 48 60

[www.awap.be](http://www.awap.be)

Pour toute question technique :  
[adeline.lecomte@awap.be](mailto:adeline.lecomte@awap.be)

## Nouvelles du Patrimoine mondial en Wallonie

En ce début d'année, l'activité internationale de l'Agence wallonne du Patrimoine a été centrée sur le patrimoine mondial.

Le premier fait marquant est la finalisation du dossier de candidature des « Grandes Villes d'eaux d'Europe » auquel participe la ville de Spa. Cette proposition qui réunit onze villes thermales (Baden-Baden, Bad Ems, Bad Kissingen, Baden bei Wien, Spa, Vichy, Montecatini, Karlovy Vary, Frantiskovu Lazne, Marianske Lazne et Bath) situées dans sept pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, République tchèque, Royaume-Uni) témoigne du phénomène

thermal en Europe. L'eau est sans doute une des plus anciennes pratiques médicales ; elle est attestée depuis l'Antiquité. Les qualités curatives de certaines eaux ont attiré des malades à la recherche de guérison et sont à l'origine du développement de quelques villes qui ont prospéré grâce à cette pratique. Peu à peu, les infrastructures de soins et d'accueil ont été complétées par des lieux de détente et de loisirs destinés à occuper les journées des curistes. La pratique du sport s'est également développée en complément de la balnéothérapie. La journée du curiste est strictement codifiée et cela se traduit dans le tissu urbain qui se développe pour s'adapter aux besoins des visiteurs. On trouve ainsi des lieux de soins : fontaines, sources, établissements thermaux ; des lieux d'hébergement : hôtels, villas ; des lieux de détente et de rencontre : théâtres, salles de bal, casinos, promenades ; des infrastructures sportives : golfs, hippodromes, promenades. Le thermalisme connaîtra son apogée entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Les villes thermales sont très à la mode et sont fréquentées par les têtes couronnées qui entraînent dans leur sillage artistes, penseurs, industriels. Elles deviennent de hauts lieux de la diplomatie et de la culture. Certaines, dont Spa, poursuivent, aujourd'hui encore, cette tradition alliant soin et culture. Les atouts de Spa dans cette candidature sont divers. Son nom en est un : la renommée de la ville est telle que son nom est entré dans le vocabulaire commun. Un autre atout est la taille de la ville qui fait que son tissu urbain est entièrement marqué par la fonction thermique. Il faut également mettre en avant le lien étroit qui s'établit entre le centre urbain et son environnement boisé, ce que le dossier de candidature qualifie de paysage thérapeutique. L'écrin naturel de la ville avec les différentes sources se trouve intégré dans le développement thermal de la ville. Le dossier commun a été signé par les ambassadeurs des sept pays concernés le 22 janvier dernier avant que la République tchèque qui assure le pilotage de cette proposition ne le dépose officiellement au Centre du Patrimoine mondial. La décision concernant l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial sera



Ambassadeurs des sept pays lors de la signature du dossier des « Grandes Villes d'Eau d'Europe »

prise lors de la session 2020 du Comité du Patrimoine mondial.

L'autre point fort des activités internationales de l'Agence wallonne du patrimoine mondial est la révision de la liste indicative de la Belgique. La liste indicative recense les biens dont l'État estime qu'ils ont les qualités nécessaires pour figurer sur la liste du patrimoine mondial. C'est un préalable obligatoire à toute candidature à la liste du patrimoine mondial. La liste indicative de la Belgique est composée par l'addition des biens sélectionnés par la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale. La dernière révision pour les biens wallons datait de 2008. Les modifications ultérieures (sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale et grandes villes d'eaux d'Europe) étaient destinées à refléter la dimension sérielle transnationale que prenaient ces dossiers. Le Gouvernement wallon a donc décidé qu'il était temps de revoir cette liste indicative. Sur avis du Comité wallon du patrimoine mondial, il a été



Notre-Dame à la Rose à Lessines. G. Focant © SPW-AWaP

décidé de procéder par ajouts. Deux biens ont été retenus par le Gouvernement wallon : l'hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines et les sites à fossiles néandertaliens de Wallonie.

L'Hôpital Notre-Dame à la Rose est un exemple remarquable des structures et institutions de prise en charge des plus faibles depuis le Moyen Âge jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Depuis sa fondation au XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au siècle passé, il a été consacré à l'accueil des malades pauvres. Cette histoire se lit à travers le site et ses diverses composantes. Cet hôpital témoigne de l'évolution sociale de nos sociétés : relevant

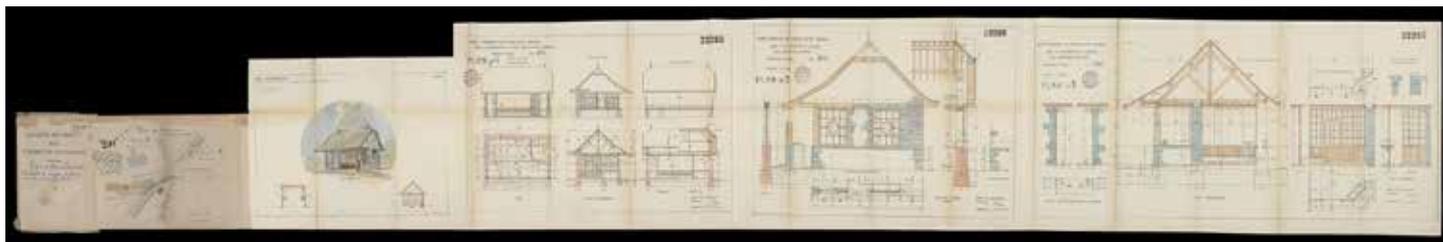
au départ de la sphère religieuse, organisé en système autarcique, il va progressivement se laïciser pour devenir une mission publique à part entière. Il illustre également l'évolution de la médecine et des pratiques qui en découlent. La reconversion rapide de l'ensemble en centre muséal dédié à la vie de la congrégation et à la médecine hospitalière a favorisé la conservation *in situ* des équipements divers participant à la compréhension du site et de son histoire.

Les sites à fossiles néandertaliens de Wallonie sont un ensemble constitué de quatre grottes qui ont livré des restes humains néandertaliens contribuant de manière déterminante à la connaissance de la biologie de cette population disparue. Les Néandertaliens fournissent les premiers témoignages incontestables de pratiques sociales et culturelles en Europe. Le matériel associé aux fossiles démontre des capacités intellectuelles similaires aux nôtres, notamment par la fabrication d'outils en matières diverses, par les techniques de taille de la pierre. Les données paléoenvironnementales enregistrées dans ces sites mettent en lumière la capacité des Néandertaliens à s'adapter à des contextes climatiques et écologiques très changeants. De plus, ces sites ont contribué au développement de la paléanthropologie et à la constitution de la notion de Préhistoire. Leur découverte est à l'origine d'un processus continu de recherche qui implique de plus en plus de disciplines relevant de tous les domaines de la science. Ils abordent des questions très importantes relatives à l'exploration de la biodiversité, à la recherche en génétique, aux changements climatiques, à la diversité culturelle, etc.

Le Comité du Patrimoine mondial devrait avaliser ces propositions lors de sa prochaine session qui se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan) du 30 juin au 10 juillet prochains. Ces deux dossiers sont appelés à connaître un développement en vue d'inscription sérielle transnationale.

Gislaine DEVELLERS

## Spa Balmoral : restauration de l'aubette signée Hobé (1909)



Georges Hobé, pour la Société nationale des Chemins de Fer vicinaux : Ligne de Spa à Verviers, Aubette à ériger à Spa, vers la cumulée 3300, 4 janvier 1909 + Spa-Extension, Projet d'abri de Tram à l'angle de l'avenue Léopold II, 1908 + Abri à construire à l'angle des avenues Léopold • Commune Poule • Lez-Spa, plans n°1, 2 et 3, 15 octobre 1908. Ministère des Communications et de l'Infrastructure - Transport urbain et vicinal (Cahier n°20), Archives Générales du Royaume, Bruxelles.

L'héritage architectural de Georges Hobé (1854-1936) connaît encore hélas des fortunes diverses. Alors que plusieurs petites constructions sont menacées de démolition partielle ou totale, d'autres font heureusement l'objet de soins particuliers. Comment s'explique cette différence de traitement ? Tout simplement parce que l'œuvre bâtie de cet architecte épris d'aménagement des sites ne se range pas sous les étiquettes commodes mais réductrices de l'Art nouveau ou de l'Art déco. Mieux vaudrait d'ailleurs bannir de telles appellations, pour s'intéresser aux œuvres elles-mêmes plutôt qu'à des étiquettes stylistiques souvent inappropriées au XX<sup>e</sup> siècle.

Après avoir construit deux villas sur l'avenue Clémentine en 1899 (« Les Bouleaux » et « Little Lodge »), Georges Hobé s'est intéressé à Spa-Extension vers 1908, quand la desserte ferroviaire du secteur a été confiée à la SNCV, intégrée à la ligne Spa-Verviers via Heusy. Face à l'Hôtel Balmoral, dessiné par Auguste-Charles Vivroux, Georges Hobé a implanté une aubette en maçonnerie dotée d'un bureau de vente de journaux. Pour ce petit équipement à la croisée des intérêts publics et privés, il s'est saisi d'une tâche, en principe réservée aux ingénieurs et techniciens de la compagnie, pour prendre part au développement d'un quartier de villas qui démarrait enfin, avec l'assouplissement des contraintes emphytéotiques. Dans la foulée, il a dessiné trois villas dans les environs immédiats, dont une à son nom (« Le Soyeureux », « La Brise » et « Le Bon Coreux »).

Le dossier complet de la ligne SNCV est conservé aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. Parmi les dépôts, maisons de techniciens et abris divers, l'aubette de Hobé fait exception, manifestement pensée en dialogue avec l'architecture de Vivroux et apportant une note d'urbanité sans un paysage mis à mal par un remodelage radical, pour une grande voirie doublée de l'emprise ferroviaire, qui avait fait crier au vandalisme (45 000 m<sup>3</sup> de déblais, talus de 12 m de haut, abattage d'arbres à grande échelle).

Trois bancs-abris en bois ont été installés le long de la route de Balmoral, dont on suppose, en l'absence d'archives spécifiques, qu'ils sont également de la main de Georges Hobé. De fortes présomptions plaident en faveur de cette hypothèse, eu égard à d'autres projets du même type. Ces petites constructions robustes et adaptées aux promenades ont été restaurées ces dernières années, au titre de « Petit Patrimoine », grâce à l'asbl Spa-Réalités, avec le soutien de l'asbl Qualité-Village-Wallonie. Nécessitant un budget plus important, l'aubette s'est dégradée plus longtemps (v. Raymond Balau, *Georges Hobé et « Spa-Extension » (1908-1911) : l'aubette de Balmoral*, dans *La Lettre du Patrimoine* (IPW), n° 28 (octobre-novembre-décembre), 2012, p. 23). Des mesures transitoires ont été prises durant une période d'attente marquée par l'incendie du Golf-Hôtel voisin, le 25 mars 2017, un long cheminement ayant permis de boucler le montage financier pour un chantier en 2019.

Le budget de restauration de la phase de couverture – un peu plus de 44 000 € TVAC – est réparti entre le Service public de Wallonie (AWaP) à hauteur de 15 000 €, le principal étant partagé notamment entre la Ville de Spa, l'asbl Spa-Réalités et le comité Balmoral. L'opération est coordonnée par l'asbl Qualité-Village-Wallonie, déjà à la manœuvre pour la restauration des abris en bois, avec cette fois le support technique de l'Union des Artisans du Patrimoine. Le nombre des intervenants et les tractations afférentes traduisent une réelle volonté de préserver ce patrimoine, lié de manière très visible à l'une des entrées principales de la ville.

Pour marquer la fin de cette campagne de restauration, une conférence (v. Raymond Balau, *Georges Hobé, un architecte décorateur doublé d'un aménageur de sites*. Conférence samedi 7 septembre 2019 à 15h au Radisson Blu, en face de l'aubette, suivie d'une visite guidée) est programmée dans le cadre des Journées du Patrimoine en septembre prochain, qui permettra d'appréhender la signification de ces petits bâtiments d'agrément, considérés dans l'ensemble de l'œuvre bâtie de Georges Hobé, dans le contexte du développement périurbain à la fin de l'ère léopoldienne. Aimant l'art et la nature, Georges Hobé a promu tout au long de sa carrière un cadre de vie imprégné par les arts décoratifs modernes et par une approche très pragmatique des réalités environnementales. Une publication spécifique ferait un point d'orgue à la démarche opiniâtre des personnes et instances qui ont œuvré à ce sauvetage.

Raymond BALAU



Troisième et dernier banc-abri en bois restauré en 2010. Dans la végétation à l'arrière-plan, on devine la villa « Le Soyeureux » (Georges Hobé, 1911) © RB



Aubette de Balmoral sous une bâche de protection nécessitée par une dégradation alarmante de la couverture. On distingue à l'arrière-plan le Golf-Hôtel détruit © RB

Les ascenseurs anciens, un patrimoine à préserver



Ascenseur classé de la « Résidence Albert » à Charleroi. F. Branquart © SPW-AWap



Immeuble de Heug à Charleroi © Iret Dev

En date du 31 décembre 2022, l'ensemble des ascenseurs en service en Belgique devront être sécurisés afin de satisfaire à l'arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à leur mise aux normes. Cette mise en conformité implique entre autres de faire procéder à une analyse de risque par un service externe pour le contrôle technique (SECT) selon une liste de points fixée dans l'arrêté. Il s'agit ici essentiellement d'une analyse standard qui ne tient pas compte des caractéristiques patrimoniales des ascenseurs. Cette législation fédérale pourrait donc être préjudiciable aux ascenseurs dits « à valeur historique » mis en service avant 1958, particulièrement en Wallonie où seuls quatre ascenseurs sont protégés par classement dont trois à Charleroi : celui desservant les étages du bâtiment Gramme de l'Université du Travail Paul Pastur et ceux conçus par Marcel Leborgne, pour l'immeuble dit « Piano de Heug » et la « Résidence Albert » (cfr illustrations). À Mons, la maison Losseau renferme un bel ascenseur orné de vitraux et de boiseries mais qui ne fonctionne malheureusement plus.

Ces éléments typiques de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, construits dans les premiers temps sur mesure et se déclinant dans de nombreux styles, illustrent le savoir-faire d'artisans au profil hétéroclite. Ces cabines ouvragées peuvent être décorées de banquettes en bois noble, de boutons d'appel en cuivre, de grilles en ferronnerie, de luminaires ou autres détails en verre taillé... De plus, d'un point de vue technique, certains constructeurs belges avaient une renommée sur le marché international (les ateliers Jaspard à Liège ou Daelemans à Anvers).

Néanmoins, une alternative existe pour les ascenseurs anciens s'ils obtiennent la reconnaissance d'une valeur « historique » ou patrimoniale. Dans ce cas, la modernisation peut être conçue sur mesure par le SECT (méthode Kinney et non standardisée). Lorsque le propriétaire d'un tel ascenseur souhaite réaliser les travaux de mise aux normes, la sous-commission « Ascenseurs à valeur historique » de la Commission de la Sécurité des consommateurs se réunit et recherche les solutions les plus adaptées et respectueuses en concertation avec les différentes parties impliquées (le propriétaire, le service régional en charge du patrimoine, le SECT, l'expert technique). La procédure de reconnaissance de la valeur « historique » est propre à chaque région et pour la Wallonie, l'AWaP peut être sollicitée par le propriétaire ou le syndic en complétant le formulaire de demande de reconnaissance à télécharger prochainement sur le site <https://agencewallonnedupatrimoine.be/news/les-ascenseurs-anciens-un-patrimoine-a-preserver>.

Cet article vise à informer les propriétaires pour qu'ils envisagent la modernisation de leur ascenseur sereinement tout en limitant la disparition de ces témoins d'une tradition industrielle et artisanale wallonne dont la réputation a largement traversé nos frontières.

Vanessa AMORMINO

## Citadelle de Namur. Interventions archéologiques préventives en 2018

### Projet de téléphérique

Le nouveau téléphérique prévu à Namur reliera directement la place Maurice Servais à l'Esplanade des Jeux située au sommet de la Citadelle. La majorité des pylônes seront implantés dans l'emprise du site classé tandis que la station haute sera édifiée à la limite de celui-ci. L'impact du projet sur le patrimoine enfoui a été évoqué au cours de plusieurs réunions de certificat de patrimoine. Le sous-sol du site a subi depuis le début des Temps modernes de multiples modifications, en fonction des nécessités liées à sa défense. Des galeries de communication et/ou de combat ont par exemple été aménagées, ainsi que des casemates de tir et des magasins. Chaque ingénieur militaire amené à intervenir reprenait tout ou partie des travaux de ses devanciers, les transformait, les abandonnait ou les faisait détruire dans une mesure souvent difficile à connaître avec précision. En surface aussi, le terrain a fréquemment été modifié. Par conséquent, afin d'évaluer au mieux les conséquences du projet au point de vue patrimonial, une étude des plans anciens et modernes a été réalisée. Ces documents ont été superposés avec le plus de précision possible, notamment afin de déterminer les risques par rapport aux galeries souterraines existantes. Compte tenu des différences d'échelle, d'orientation et de précision des plans, une marge d'erreur non négligeable subsistait.

La réalisation de sondages mécaniques est donc apparue indispensable, d'une part, afin de réunir davantage d'informations sur le patrimoine enfoui et, d'autre part, afin de connaître avec davantage de précision la capacité du terrain à porter les infrastructures nécessaires au projet (les fondations des pylônes en particulier). La campagne de sondages a été planifiée entre les représentants du consortium en charge du projet (sociétés Franki, Poma et Labellemontagne) et l'Agence wallonne du Patrimoine. Elle a eu lieu en deux phases (février et mars 2018).

Le premier sondage est situé contre un mur de soutènement délimitant la partie du site appelée « Médiane ». Seuls des remblais y ont été découverts. Toutefois, des détails liés à la technique de construction du mur ont attiré l'attention sur l'existence possible de contreforts enfouis, selon une pratique connue par des plans anciens et les recherches archéologiques menées ces dernières années sur le site. Dès lors, il a été recommandé au maître d'ouvrage d'écarter davantage la fondation du pylône concerné par rapport au mur. De profondeur réduite, le deuxième sondage implanté à une quarantaine de mètres au sud-ouest n'a révélé que des remblais. Par ailleurs, la hauteur entre la semelle de fondation du pylône et l'une des galeries souterraines est, d'après les ingénieurs, suffisante pour garantir la préservation de celle-ci.

Dans la zone du site appelée « Terra Nova », le troisième sondage a été creusé au sommet d'un important



Le mur de soutènement observé dans le premier sondage. La Sambre et une partie du Vieux Namur à l'arrière-plan. P.-H. Tilmant © SPW-AWaP

talus artificiel, au nord de l'ancienne caserne. Lui aussi n'a révélé que des remblais. En septembre 2015, un sondage avait été pratiqué au pied du talus, jusqu'à 4,60 m de profondeur. Seuls des remblais peu stables avaient été mis au jour. Le quatrième sondage a été réalisé au sud-ouest de la caserne, avant le fossé de Terra Nova. À cet emplacement, la roche schisteuse en place est apparue à l'un des angles du creusement.

Seul le cinquième sondage a révélé la présence de vestiges maçonnés. Il a été creusé entre le fossé de Terra Nova et la route Merveilleuse, avant que le tracé de celle-ci ne soit modifié. À cet endroit se trouvait jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'escalier en plein air reliant le réduit casematé de la demi-lune hollandaise à une

galerie souterraine. Cette dernière conduisait à la caponnière du fossé. Elle existe toujours et est en très bon état. Ces éléments fortifiés faisaient partie de la Citadelle reconstruite au cours de l'occupation hollandaise (1815-1830) à l'emplacement des ruines des fortifications des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les progrès réalisés par l'artillerie ont rendu le site inefficace en matière de défense. Dès lors, la construction de neuf forts modernes est entreprise autour de Namur entre 1887 et 1891, sous l'impulsion du général Brialmont. La Citadelle est désormais obsolète en termes de défense. En conséquence, dès 1891, une partie des fortifications est déclassée militairement et les terrains concernés deviennent propriétés de la Ville de Namur. Celle-ci développe



La galerie souterraine proche du cinquième sondage. P.-H. Tilmant © SPW-AWaP

## Les Nouvelles de l'Archéologie

des projets touristiques. En vue de l'exécution de ces derniers, un nivellement du terrain est indispensable entre le fossé de Terra Nova et l'emplacement des futurs gradins du Stade des Jeux. Afin d'y parvenir, les surélévations liées à la demi-lune doivent être supprimées. En conséquence, les talus profilés pour les chemins couverts, les banquettes d'infanterie et les glacis sont rasés, de même que le réduit, les murs crénelés qui le prolongent et une partie de l'escalier conduisant à la galerie souterraine. Plusieurs assises des murs d'escarpe et de contre-escarpe sont également détruites sur leur plus grande longueur. Les remblais provenant de ces travaux ont certainement été employés afin de combler le fossé de la demi-lune et le surplus utilisé pour égaliser les surfaces désormais exploitables pour le public. Dans l'emprise du sondage, plusieurs marches de l'escalier en plein air ainsi que des tronçons des murs périphériques ont été mis au jour. À cet emplacement devait normalement être implanté le pylône P7. La construction de ce dernier ne pouvait pas porter atteinte aux vestiges, pas plus qu'à la galerie intacte. L'Agence wallonne du Patrimoine a donc demandé aux concepteurs du téléphérique de proposer une solution en ce sens. Celle-ci consistera à déplacer de plusieurs mètres vers le sud-ouest l'ensemble formé par les deux derniers pylônes et la station haute.

Le sixième et dernier sondage a été creusé en dehors du site classé, dans l'emprise de la station haute. Seules des couches de remblais ont été découvertes, sur une profondeur de 2,50 m. L'une d'entre elles se compose presque exclusivement de moellons de grès mêlés à du mortier de chaux décomposé. La forme de certains des moellons suggère qu'ils proviennent de parements, vraisemblablement ceux du réduit casematé qui dominait la demi-lune.

Un suivi de chantier complété si nécessaire par des fouilles préventives sera organisé dans le cadre des terrassements liés au projet du téléphérique.

### Le pavillon de Milan

Mis en vente à l'issue de l'exposition universelle de Milan de 2015, le pavillon de la Belgique a été racheté par la Ville de Namur grâce aux subsides accordés par la Région wallonne. L'objectif était sa reconstruction sur l'Esplanade des Jeux de la Citadelle, à côté de la future gare haute du téléphérique (entreprise Cobelba). Son emplacement et son orientation ont été notamment déterminés en fonction de celle-ci et des particularités architecturales du bâtiment. Celui-ci comporte des panneaux photovoltaïques sur une partie de sa toiture. L'édifice est destiné à devenir une vitrine des technologies numériques, à accueillir des expositions et la billetterie de la Citadelle.

L'Esplanade des Jeux sur laquelle le pavillon est en cours de reconstruction résulte d'un aménagement rapidement envisagé après 1891, date du déclassement partiel de la Citadelle (cf. *supra*). Les premiers projets apparaissent dès 1893. Plusieurs fortifications sont vouées à la destruction. C'est le cas notamment des lunettes de gauche et du centre, ainsi

que de la demi-lune située à 400 m au nord-est. Entre ces différentes fortifications est prévue une « Pelouse des Jeux ». Les travaux auront commencé assez rapidement car l'année 1896 voit déjà l'inauguration du vélodrome. C'est dans le cadre de l'aménagement de ce dernier et plus tard de la construction de la route Merveilleuse que les superstructures de la demi-lune ont été arasées et le terrain nivelé.

Il était prévu que le pavillon soit implanté en dehors du site classé. Toutefois, la superposition des plans anciens et contemporains montrait, avec une certaine marge d'erreur, que le bâtiment allait être construit dans le secteur de la demi-lune. Compte tenu des destructions subies à partir de 1895 et en fonction du projet de reconstruction du pavillon, c'est l'option d'un suivi archéologique des terrassements qui a été retenue. Ceux-ci ont été réalisés en septembre 2018. Au cours de cette intervention, de faibles vestiges militaires de la fin du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été découverts. Jusqu'en 1692, le flanc sud de la partie de la Citadelle appelée « Terra Nova » est dépourvu de demi-lune. Cette dernière sera construite sur décision de Vauban après le siège dirigé par Louis XIV. Il s'agit d'une fortification, de forme globalement triangulaire, édifée en avant de la courtine et des bastions sud afin de protéger ceux-ci. L'édifice entouré d'un fossé sec subsistera jusqu'en 1782, lorsque Joseph II ordonnera la destruction des sites fortifiés inclus dans le traité d'Anvers, dit de la Barrière, signé en 1715.

De la demi-lune initiale n'a été découvert qu'un très court tronçon du mur d'escarpe, avec un contrefort, et d'une galerie de contre-mine éboulée. Leur état de destruction à partir de 1782 était tel qu'ils n'ont pas été reconstruits sous l'occupation hollandaise (1815-1830). Au cours de celle-ci, les ingénieurs militaires édifieront une nouvelle demi-lune, plus vaste que la précédente et qui en englobera les ruines. Cette pratique a déjà été observée en d'autres endroits de la Citadelle, par exemple au niveau de la batterie Sambre, en 2014. Les murs d'escarpe orientés est/ouest et nord/sud étaient respectivement longs de 89,50 m et de 86 m et d'une hauteur moyenne hors-sol de 6,50 m. Ils étaient surmontés de talus profilés pour les nécessités de la défense et d'une hauteur

pouvant atteindre 3,50 m à 4 m. D'après l'étude des plans et élévations conservés et la hauteur des vestiges dégagés, les talus et la partie supérieure de ces murs ont été arasés entre 1895 et 1910 sur une hauteur minimale de 4 m. De cet ensemble, des tronçons de 25,20 m et 28,10 m de long ont été mis au jour dans l'emprise des terrassements, ainsi qu'une partie de leur intersection qui formait la pointe sud-ouest de la demi-lune. L'extrémité de cette pointe et la suite des tronçons se trouvent en dehors de l'emprise. Les murs d'escarpe dégagés sont épais de 2,20 m à 2,65 m et épaulés par huit contreforts de plan trapézoïdal et de 2 m de long en moyenne, avec lesquels ils ne sont pas chaînés.



Vue aérienne du Stade des Jeux avec la pointe de la demi-lune hollandaise mise au jour. P.-M. Warnier et J.-Ch. Sainte © SPW-DGO4

La demi-lune était entourée d'un fossé sec de 6 à 6,50 m de haut (hors talus), d'une largeur maximale de 11,50 m et dont la limite externe était constituée par les murs de contre-escarpe. La quasi-totalité de ces derniers se trouve en dehors de l'emprise du pavillon. Seul un court tronçon a pu en être observé au cours des terrassements. Il était lui aussi soutenu par un contrefort de forme trapézoïdale. Les galeries de contre-mine qui entourent les murs de contre-escarpe étaient intégralement en dehors du chantier et n'ont pas été touchés par les terrassements. À l'issue de l'enregistrement des données archéologiques, les vestiges ont été arasés sur une hauteur de 1,50 m par l'entreprise Cobelba pour la réalisation de la chape de fondation.

Pierre-Hugues TILMANT

## Poursuite des recherches dans l'agglomération gallo-romaine de Saint-Mard (Virton)

La présence de vestiges gallo-romains sur le plateau de Mageroux est connue de longue date. Les premières fouilles systématiques dans l'agglomération antique ont été menées par Joseph Mertens du Service national des Fouilles de 1961 à 1963 et en 1969. Entre 1979 et 1985, lors des travaux liés à la construction de l'école normale, de nouvelles recherches sont entamées et conduisent à la découverte d'une dizaine de caves, de trois fours de potiers et de sept puits ou citernes. Outre ces travaux officiels, les amateurs locaux ont également mis au jour de nombreuses caves ainsi que des fosses renfermant entre autres une exceptionnelle série de 700 moules monétaires en terre cuite.

En 2017, la direction de la Haute école Robert Schuman de Virton a pris contact avec l'Agence wallonne du Patrimoine dans le cadre d'un nouveau projet de construction de bâtiments scolaires sur le site de l'école normale. La partie nord de la parcelle devant accueillir la nouvelle extension est directement jointive du secteur exploré en 1979. Une fouille préventive a été organisée dès la fin du mois d'août 2018 et les travaux de recherches sur le terrain sont toujours en cours.

Un four de potier, fortement arasé, est le plus ancien témoin d'occupation de cet espace dès le I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Il présente un plan circulaire avec une languette centrale. Le diamètre intérieur du fond de la chambre de chauffe est de 1,75 m. Le rare matériel associé à la structure consiste en des jattes en céramique grise ornées d'un décor à la molette à casiers hachurés. Une petite spatule en os typique de l'outillage du potier vient compléter l'ensemble.

Le décapage en *open area* a permis de suivre une portion de voirie. Le tronçon large de 1,70 m est orienté sud-est nord-ouest ; il est pavé et délimité par des pierres posées de chant et bordé d'un seul côté d'une couche de fins graviers formant une assise bien lisse reposant directement sur

le sol en place. Deux longs murs ont été mis au jour dans l'angle nord-est du décapage. Ces fondations appartiennent à deux bâtiments voisins.

Les vestiges viennent compléter utilement le plan de 1979 permettant aux caves mises au jour à cette époque de trouver enfin un contexte parcellaire. En 2018, les seuls autres vestiges de bâtiments se limitent à des tranchées de récupération des pierres de fondation et à de gros trous de poteaux. De telles traces négatives marquées dans le sol en place n'avaient pas été repérées lors des précédentes interventions archéologiques. Leur comblement renfermait des matériaux de construction comme des fragments d'ardoises, des débris de moellons bien équarris ou encore quelques fragments de colonne.



Moules de deux avers de monnaies en bronze © N. Meunier



Vue de la cave 1 recoupée par la cave 2 et son sol aménagé en pente © D. Henrotay

Deux caves appartenant à des habitats successifs ont été mises au jour dans la partie nord-ouest du chantier. La première, la moins profonde, a été simplement creusée dans le sol en place. Le plan de la seconde cave est rectangulaire (5,80 m sur 3,45 m). Le sol a été aménagé au moyen de grandes dalles de calcaire local et présente comme particularité une pente de plus de 10 % vers le sud. Pas moins de 419 moules ou fragments de moules monétaires en terre cuite semblables à ceux découverts à une centaine de mètres à l'est ont été récoltés dans le comblement de cette seconde structure. La céramique retrouvée dans cette couche est datable du III<sup>e</sup> siècle. Les moules sont du type à valve unique et correspondent à des copies de monnaies en bronze, mais également en argent.

De très nombreux restes osseux ont été recueillis dans les couches de construction des sols des diverses habitations. On peut d'ores et déjà signaler la présence d'une quarantaine d'épiphysses sciées d'os canon de bovins, de très nombreuses chevilles osseuses de bovidés et des os de canidés. Ces restes sont révélateurs de l'activité de tabletterie, du travail de la corne et de la récupération de la peau pour la tannerie. Plusieurs dizaines de kilos de culots de forges et de scories illustrent également l'activité métallurgique précédant l'aménagement des habitats. Des

battitures sont également présentes en masse sur le site à proximité d'un foyer de forge. Les recherches de 2019 devront encore documenter cet important artisanat.

Nicolas MEUNIER & Denis HENROTAY



Dégagement de la voirie gallo-romaine © D. Henrotay

## Zoom sur votre Patrimoine

En 2018, plusieurs opérations ont été menées en Wallonie, à destination de différents publics, comme la labellisation, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, des initiatives par divers groupements pour valoriser le patrimoine. Sous l'impulsion de leur Ministre respectif, les différentes entités fédérées de Belgique (Vlaanderen, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale et Cocof, Ostbelgien et la Wallonie) en collaboration avec Belspo ont également organisé un concours photo « Zoom sur le patrimoine ». Celui-ci permettait à chacun de s'exprimer, par l'image, sur ce qu'était pour lui son patrimoine. Organisé en deux tours, avec une présélection régionale et une sélection finale commune, ce concours a été l'occasion d'une nouvelle collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Près de 400 photos ont été envoyées par environ 90 photographes qui ont participé à la présélection des 75 clichés proposés par la partie francophone du pays. Ceux-ci ont été exposés en

six endroits de Wallonie pendant les mois de juillet, août et septembre. Parmi la sélection finale des 40 clichés, 16 sont issus de la sélection wallonne. La remise des prix a été organisée le 21 septembre aux Halles Saint-Géry à Bruxelles. Les photos lauréates ont également été exposées en six lieux de Wallonie. Ce petit fascicule constitue un souvenir concret de cette belle initiative et de ce bel exemple de coopération « interfédérale ». Ainsi, l'ensemble des 75 clichés wallons sont illustrés, auxquels il faut ajouter les clichés lauréats de Bruxelles-Capitale, de Flandre et de la Communauté germanophone. Les photos sont classées par ordre alphabétique des communes concernées, avec le nom du photographe et le titre éventuel de l'œuvre. La légende de chaque cliché lauréat de toute la sélection belge est suivie d'une petite palme verte. Belle découverte !

*Zoom sur votre Patrimoine, Namur, Agence wallonne du Patrimoine, 2019, 56 pages, 2 €*



### ZOOM SUR VOTRE PATRIMOINE



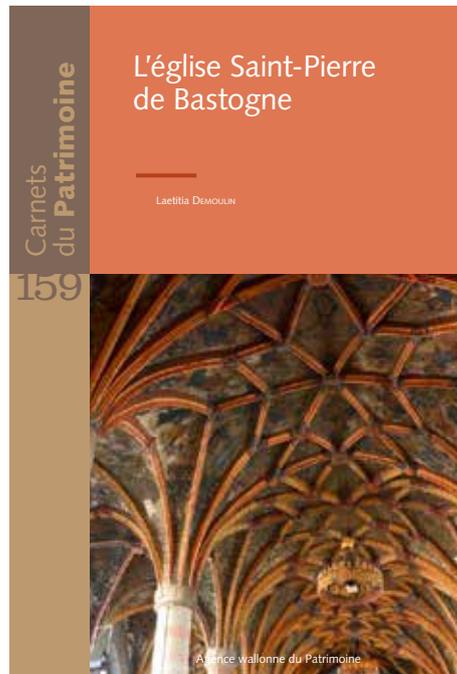
Agence wallonne du Patrimoine

## L'église Saint-Pierre de Bastogne

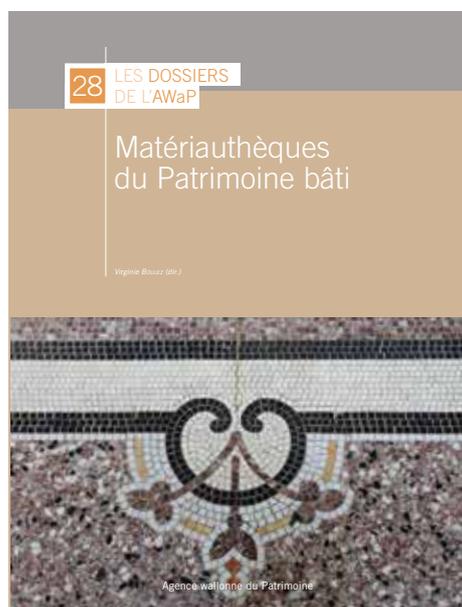
À l'entrée du cœur de la ville de Bastogne, l'église Saint-Pierre se détache du paysage urbain. Ses élévations extérieures permettent de deviner l'étendue de son passé ; un chevet polygonal, des baies ornées de mouchettes, un badigeon à base de ciment, une couverture moderne et surtout cette imposante tour surmontée de hourds. Toutefois, ce n'est qu'une fois son seuil franchi que toute son histoire se dévoile. Dépourvue de triforium ou de fenêtres hautes, sa nef est un bel exemple de *Hallenkirche*, une typologie caractéristique de la fin de l'époque médiévale dans le Saint Empire germanique.

Sa voûte complexe est recouverte de peintures supposées, elles aussi, dater de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, à travers ce travail, cette datation généralement admise se révèle plus nuancée et complexe. Tout en soulevant la question de la limite d'une « restauration », ces peintures offrent un témoin précieux des conditions de commandes et d'exécutions d'un chantier médiéval.

*Laetitia DEMOULIN, L'église Saint-Pierre de Bastogne (Carnets du Patrimoine, 159), Namur, Agence wallonne du Patrimoine, 2019, 60 pages, 6 €*



## La matériauthèque du patrimoine bâti



La « matériauthèque du patrimoine bâti » est un lieu où sont conservés des matériaux issus des bâtiments à valeur patrimoniale. Ces matériaux (bois, pierre, terre, terre cuite, verre, métaux...) ont été mis en œuvre dans l'édifice ; ce sont les parties d'un tout. Mais, à un moment donné, ils en sont dissociés. Le temps et l'action des hommes font leur œuvre et l'équilibre est rompu. Les artefacts ne « fonctionnent » plus avec ce pourquoi ils ont été fabriqués. Ils pourraient retrouver une nouvelle vie, être consolidés, restaurés ou employés. Mais, la plupart du temps, ils disparaissent, considérés comme des déchets. Ils sont pourtant véhicules de savoirs et de savoir-faire nécessaires à la compréhension du système architectural, et donc à sa restauration et pérennisation. Leur compréhension est indissociable de la bonne pratique en matière de restauration du patrimoine architectural. Tous les artefacts composants d'un bâti patrimonial peuvent intégrer une matériauthèque. Les outils et supports technologiques pour les mettre en œuvre, les documents liés (relevés, plans, maquettes,

témoignages) sont également des ressources matérielles ou immatérielles à prendre en compte. Pour poser le cadre, il nous fallait convier autour de la table des institutions et les initiatives qui collectent les matériaux issus de l'architecture. Quels sont leurs objectifs ? Comment fonctionnent-elles ?

*Virginie BOULEZ (dir.), Matériauthèques du patrimoine bâti. Actes du colloque international IPW-SPW-DGO4 tenu au Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » le 29 juin 2017 (Les Dossiers de l'AWaP), Namur, Agence wallonne du Patrimoine, 2019, 110 pages, 15 €.*

## Sortie du tome 2 de *Quand la Wallonie était française*

Publié par le Service public de Wallonie, le deuxième tome de la collection *Quand la Wallonie était française* est consacré à la province de Liège (Départements de l'Ourthe, de la Meuse inférieure et de Sambre-et-Meuse). Il présente les plans dressés entre 1802 et 1808, dits « plans par masses de cultures », à savoir un relevé cadastral réalisé sur ordre de l'administration française pour organiser la taxation des propriétaires fonciers. Ces plans extrêmement précis – dressés au 1/5000<sup>e</sup> – dessinent et mesurent les terrains affectés à une même utilisation : massifs forestiers, jardins, plans d'eau ou parties bâties.

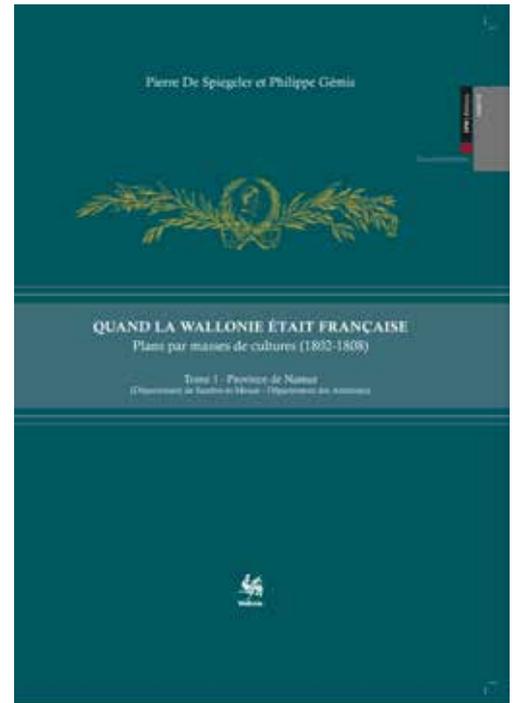
L'intérêt pour ces relevés est très grand chez les historiens, les amateurs d'histoire locale, les communes et les notaires, parce qu'ils sont, en quelque sorte, le « chaînon manquant » entre les cartes de Ferraris (1770-1778) et les premiers plans cadastraux belges réalisés par Vandermaelen de 1837 à 1847. Ces plans offrent la photographie du paysage rural d'une Wallonie à la veille de sa révolution industrielle. « C'est ce qui les rend d'autant plus précieux », expliquent Philippe Gémis et Pierre De Spiegel, auteurs de l'ouvrage.

Ce deuxième tome de la collection *Quand la Wallonie était française* contient 80 plans d'anciennes communes liégeoises (Amel, Ans, Awans, Bassenge, Braives, Bütgenbach, Chaudfontaine, Clavier, Crisnée, Dison, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Herve, Juprelle, Liège, Lierneux, Limbourg, Lincet, Oreya, Oupeye, Pepinster, Remicourt, Seraing, Tinlot, Verviers, Visé, Waimes). Le premier tome était consacré à la province de Namur.

*Quand la Wallonie était française, t. 1 - Province de Namur, 65 €.*

*Quand la Wallonie était française, t. 2 - Province de Liège, 70 €.*

Les deux tomes sont en vente à l'Archéoforum de Liège (place Saint-Lambert à 4000 Liège) et à la librairie « Au Vieux Quartier » (Rue de la Croix, 30 à 5000 Namur).



## Jean Hugo, maître du vitrail

Ce beau livre traite des créations du peintre Jean Hugo pour l'église Notre-dame de la Sarthe à Huy, la maison Saint-Dominique à Fanjeaux, l'église Saint-Flavien à Toulon et l'église abbatiale Saint-Pierre à Nant. Il est le résultat d'une collaboration avec les services du patrimoine en France et en Belgique ainsi que les quatre paroisses et communes dépositaires des vitraux.

Jean Hugo s'est exprimé, comme beaucoup de ses contemporains, dans la plupart des disciplines artistiques de son temps : décoration de théâtre et d'intérieur, illustration de livres précieux, gravure, peinture de chevalet... Il a créé entre 1936 et 1981 plus de trente vitraux pour quatre sanctuaires : l'église abbatiale du couvent de la Sarthe à Huy en Belgique entre 1936 et 1939, l'église Saint-Flavien à Toulon en 1955, la chapelle de la Maison Saint-Dominique à Fanjeaux dans l'Aude en 1955 et, l'église Saint-Pierre de Nant dans l'Aveyron en 1980.

Ce volet de son œuvre fait l'objet d'un beau livre comprenant aussi une présentation de l'artiste et des photographies des vitraux et des édifices qui les hébergent, les analyses et commentaires de spécialistes du vitrail. Cet ouvrage est le premier, hors catalogues d'exposition, à présenter ce peintre, né en 1894 et décédé en 1984, qui a marqué son temps et dont les œuvres se trouvent dans des collections prestigieuses à travers le monde : le musée Fabre de Montpellier, la fondation Barnes de Philadelphie, le musée Paul Valéry de Sète, le musée PAB d'Alès, l'Art Gallery of Ontario à Toronto, le musée de la coopération franco-américaine à Blérancourt, les

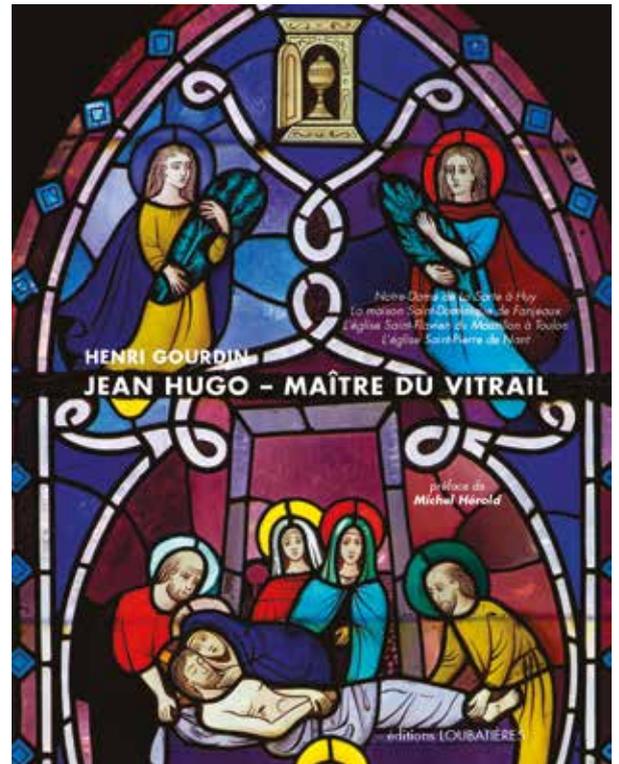
Maisons de Victor Hugo à Paris et Guernesey, le musée d'art et d'histoire de Narbonne, le musée des beaux-arts de Nîmes...

Le livre s'arrête longuement sur les vitraux de l'église de la Sarthe à Huy, les premiers chronologiquement dans l'œuvre verrière de Jean Hugo, les plus nombreux (plus de dix vitraux sur un total de trente), les plus détaillés. Il présente successivement l'édifice et son historique, les vitraux et leur histoire mouvementée, le maître-verrier Julien Bosch qui les réalisa. Il comprend une mention particulière pour la reconstitution en huit scènes et six vitraux de l'histoire de la Vierge Marie, dont la scène de la fugue de Jésus au temple de Jérusalem a été retenue en couverture du livre.

Le livre est disponible en librairie et prochainement sur les lieux de l'exposition itinérante qui l'accompagnera. Détails par [www.henrigourdin.com/project/jean-hugo](http://www.henrigourdin.com/project/jean-hugo)

Henri GOURDIN, écrivain et biographe

[henri@henrigourdin.com](mailto:henri@henrigourdin.com)  
[www.henrigourdin.com](http://www.henrigourdin.com)



### Données techniques

Livre de 100 pages en cinq parties et trente chapitres, avec une préface de Michel Hérold, Conservateur général du patrimoine, Responsable de l'Inventaire général du vitrail en France. Photographies de Frédéric Pauvarel, Jean-Jacques Fauré et Hervé Pigeolet, photographes du patrimoine spécialisés dans le vitrail. Prix public 25 €.

## Les beffrois : 20<sup>e</sup> anniversaire d'un patrimoine mondial

Voilà 20 ans que les beffrois de Belgique sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Depuis 1999, cette Liste compte vingt-six beffrois en Flandre et six en Wallonie (Binche, Charleroi, Mons, Namur, Thuin, Tournai). Ils ont été rejoints en 2005 par vingt-trois beffrois français et un septième beffroi wallon (Gembloux). Cet anniversaire constitue une belle occasion de mettre en valeur l'extraordinaire symbolique qu'incarnent ces monuments dominant nos cités depuis des siècles. Effectivement, les beffrois témoignent de l'affranchissement et des libertés chèrement acquises par nos aïeux depuis le Moyen Âge. De génération en génération, ces valeurs citoyennes se sont perpétuées à travers les beffrois. Plus que jamais, ceux-ci sont au cœur de la collectivité et de l'urbanité. Situés au centre des villes, les beffrois constituent une figure sémantique reconnue de tous, souvent utilisée comme emblème de la commune. Gardiens des libertés, ils font partie de la mémoire collective des passants dont ils rythment la vie grâce aux ritournelles de leurs carillons. Les beffrois sont aussi des lieux de rassemblement pour les fêtes populaires, les carnivals, ainsi que les grands événements des cités. Dès lors, leur reconnaissance au patrimoine mondial nous appelle à préserver leur image symbolique et centrale du paysage urbain, à transmettre les valeurs dont ils sont porteurs et à établir le dialogue de ville en ville et entre les citoyens.

Pour célébrer cet anniversaire, les beffrois seront en fête durant les mois de **mai à septembre 2019** lors de la grande manifestation « L'été des beffrois ». Au programme : concerts de carillons, visites guidées, conférences, illumination des beffrois, concours de carillonneurs, expositions, animations pour les familles...

Chaque ville accueillera une exposition consacrée à tous les beffrois wallons, réalisée en collaboration

avec l'AWaP. Une brochure, reprenant l'ensemble des textes et les photos de l'exposition, sera distribuée gratuitement aux visiteurs.

Un nouveau « Carnet du patrimoine » consacré aux beffrois sortira pour l'évènement. Stéphanie BONATO et Thomas ELLEBOUDT (dir.), *Les beffrois wallons, patrimoine mondial* (Carnet du patrimoine, 160), Namur, Agence wallonne du Patrimoine, 2019, 6 €.

Pour ceux qui souhaiteraient partir sur la route à la rencontre de l'ensemble des beffrois de France et de Belgique classés Unesco, c'est l'occasion de redécouvrir l'« Itinéraire » qui leur a été consacré en 2008. Gislaine DEVILLERS, *La route des beffrois de Belgique et de France* (Les Itinéraires du Patrimoine wallon, 5), Institut du Patrimoine wallon, Namur, 2008, 12 € (guide + carte).

Si vous souhaitez acquérir ces publications, n'hésitez pas à contacter le 081 / 230 703 ou [publication@awap.be](mailto:publication@awap.be). Les deux publications seront également en vente dans chaque beffroi et dans de nombreuses librairies.

Le lancement des festivités se déroulera à Mons les 25 et 26 mai 2019 avec une multitude d'activités : visites guidées, conférence sur l'histoire du beffroi, deux concerts avec l'orchestre de Wallonie le samedi et l'Académie de musique de Mons, deux blind test avec les carillonneurs, éclairage festif du beffroi, etc.



La clôture des manifestations aura lieu à Tournai les 28 et 29 septembre 2019 avec un concours de jeunes carillonneurs.

### Infos pratiques

#### « L'été des beffrois »

Quand ? Du 25 mai au 29 septembre 2019  
 Qui ? Les sept beffrois wallons en collaboration avec l'Agence wallonne du Patrimoine et le Commissariat général au Tourisme  
 Où ? Binche, Charleroi, Gembloux, Mons, Namur, Thuin, Tournai  
 Info ? [www.awap.be](http://www.awap.be)

## L'exposition « Voyageurs, en route ! »

Dans un XXI<sup>e</sup> siècle où les moyens de communication et de transport nous mettent en lien avec le bout du monde, où nous vivons et nous déplaçons « à cent à l'heure », il est facile d'oublier, que de tout temps, les hommes ont circulé. L'homme médiéval n'échappe pas à la règle, même si l'emploi du mot « voyage » n'apparaît pas avant le XV<sup>e</sup> siècle.



Chaussure en cuir, XIII<sup>e</sup> siècle © Centre d'histoire locale de Tourcoing



Lustre en défenses et crâne de morse, XIV<sup>e</sup> siècle © MRAH, Bruxelles



Élément de coffret en ivoire, XVII<sup>e</sup> siècle © SAN

croisent l'artisan cherchant l'ouvrage, le pèlerin en quête de rédemption, le marchand et ses fournitures, le clerc se rendant à l'université, le moine envoyé en

ambassade, la religieuse et ses reliques ou encore le soldat convoqué à l'ost. Leurs itinérances, rythmées par diverses haltes, ont parfois laissé quelques

traces : repères sur la route, objets portatifs, écrits, biens et matières rapportés de loin, souvenirs symboliques du périple, enrichissement des connaissances...

« Un Moyen Âge qui bouge ! », c'est, au-delà de cette intense mobilité, un clin d'œil au dynamisme actuel des recherches en archéologie et en histoire médiévale, dont certaines études récentes particulièrement mises à l'honneur. Les douze contributions de la publication qui accompagne cette exposition lèvent ainsi le voile sur différents aspects du voyage médiéval, des motivations de ceux qui l'entreprennent aux voies empruntées, aux lieux qui accueillent ces voyageurs durant leur périple et aux denrées, biens, savoirs et savoir-

faire véhiculés durant ces pérégrinations. Intitulée *Voyageurs, en route ! Circonstances et objectifs de la mobilité des hommes au Moyen Âge, voies d'eau et de terre* (Cahiers de la MPMM ; 13). L'ouvrage (168 p.) est en vente à la MPMM. Le PDF est librement téléchargeable sur le site [www.cahiersdelampmm.be](http://www.cahiersdelampmm.be).

Prêts pour le départ ? En route, voyageurs !

Aurélië STUCKENS

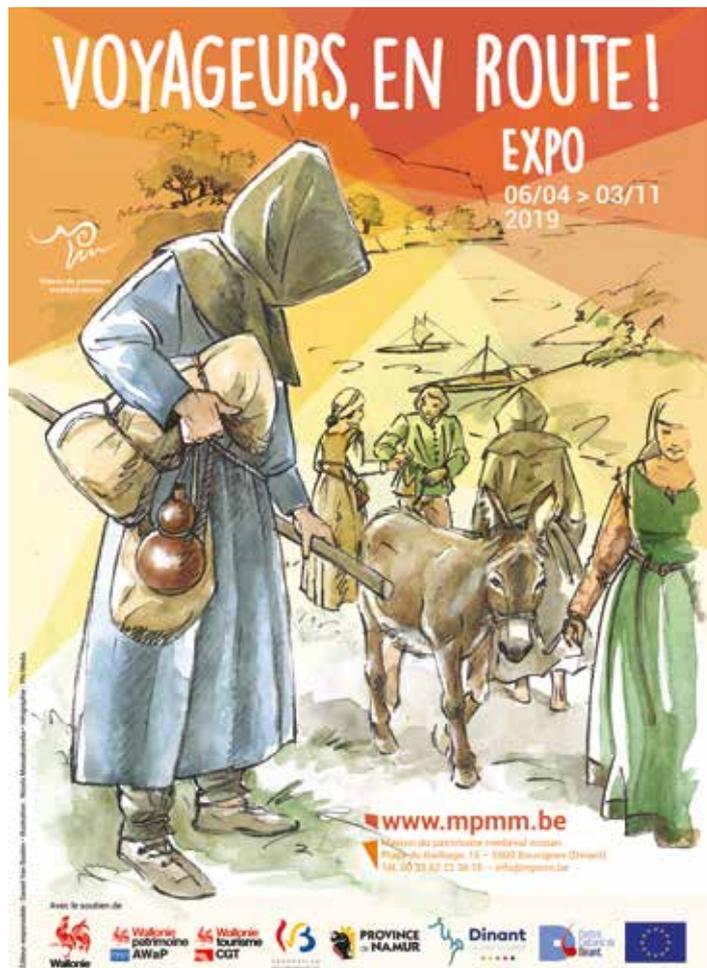
Collaboratrice scientifique à la Maison du patrimoine médiéval mosan

À voir aussi :

- à la collégiale de Dinant : « Routes d'hier, routes d'aujourd'hui. Traditions de pèlerinages en pays mosan » (7/04 > 10/11, tous les jours de 9h à 18h)
- à l'église Saint-Lambert de Bouvignes : « Saints pas ? En marche, pèlerins ! » (29/06 > 22/09, sa & di de 14h à 18h). Un concert sur le thème des voyages et pèlerinages sera donné par les étudiants de l'IMEP le 22/09 à 16h pour clôturer l'évènement.

Renseignements

Exposition du 6 avril au 3 novembre 2019, du mardi au dimanche de 10h à 18h  
Maison du patrimoine médiéval mosan  
Place du Bailliage, 16 • 5500 Bouvignes (Dinant)  
+32 (0)82 / 22 36 16  
[info@mpmm.be](mailto:info@mpmm.be)  
[www.mpmm.be](http://www.mpmm.be)



Nouvelle exposition « L'archéologie, du chantier au musée »

Conçue par « Archeolo-J – Jeunesses archéologiques », cette exposition itinérante et gratuite vous propose de découvrir toutes les facettes de l'archéologie depuis le repérage d'un nouveau site jusqu'au devenir des vestiges archéologiques.

De plus en plus professionnelle et systématique, l'archéologie contribue à la découverte de notre patrimoine. Grâce aux énormes progrès techniques et méthodologiques, elle enrichit de façon remarquable la connaissance de notre passé.

Différentes thématiques sont abordées dans cette exposition : les procédés de prospection, les différents types de fouilles, les techniques récentes de levés, la restauration et la conservation du mobilier... et aussi la finalité de l'archéologie.

Qu'est-ce que l'archéologie ? Comment détecter un site archéologique ? Quels sont les différents types de fouilles archéologiques ? Comment se déroule une fouille ? Comment dater les vestiges archéologiques et que deviennent-ils ? Cette exposition richement illustrée répondra à toutes ces questions et vous

fera découvrir le pourquoi de l'archéologie. Elle se présente sous la forme de 20 roll-up de 2 m de haut sur 0,85 m de large, panneaux souples s'enroulant dans une base de 0,90 x 0,18 x 0,09 m. Ce nouveau format d'expositions est facilement transportable et le montage est aisé et rapide. Il s'adapte également à tous les espaces car il ne nécessite pas de support. La mise en page est moderne et un encart spécial « kids » est prévu en bas de chaque panneau.

L'exposition est prêtée gratuitement sur demande au secrétariat de « Archeolo-J ». Le transport est à votre charge ; l'exposition est à retirer : rue de Fer 35 à 5000 Namur.

Renseignements

+32 (0)81 / 61 10 73

[archeolo-j@skynet.be](mailto:archeolo-j@skynet.be)

[www.archeolo-j.be/groupe/pret-dexpositions](http://www.archeolo-j.be/groupe/pret-dexpositions)



## museumPASSmusées : quel impact dans le sud du pays ?

Musées et Société en Wallonie, la fédération des musées de Wallonie, porte une attention toute particulière à l'innovation dans son secteur d'exercice. Plusieurs projets, formations et événements en témoignent aisément, notamment la journée de sensibilisation à la gamification, le colloque « Les musées wallons du XXI<sup>e</sup> siècle », la mise en place d'une veille spécialisée sur notre site [www.msw.be](http://www.msw.be) ou, dans ce cas précis, le museumPASSmusées. Lancée le 20 septembre 2018 par le consortium MSW-ICOM Belgique Wallonie-Bruxelles, le Conseil bruxellois des Musées (CBM), publiq (ex-Cultuurnet) et le Vlaams Museumoverleg, cette initiative est la toute première prise pour le secteur muséal de tout le pays. Pour MSW, le projet est aussi une source de financement et de communication alternative pour nos musées.

Le museumPASSmusées (MPM) est l'unique pass national permettant aux passionnés de culture de visiter autant de fois qu'ils le souhaitent les musées belges participants pendant un an. Il est disponible pour la somme de 50 € (45 € si renouvellement avant la fin de la validité) et 10 € pour les personnes en situation précaire (Article 27, UiTPAS, Paspatoe ou A-kaart), la seule condition pour pouvoir l'utiliser étant d'être domicilié en Belgique. Les musées participants récupèrent actuellement 60 % de son prix moyen d'entrée par scan de pass (ce pourcentage est amené à augmenter) et de 3 € à 5 € par vente de carte. À la mi-février, près de 55 000 pass ont trouvé acquéreurs et 140 musées ont intégré le projet, dont 42 établissements wallons, 67 flamands et 31 bruxellois. Au sein du réseau ArcheoPass, l'Abbaye de Stavelot, l'Archeoforum, le Coudenberg, le FAM – Famenne & Art Museum, la Maison du Patrimoine médiéval mosan, le Musée de la Poterie, le Musée des Arts anciens du Namurois (TreM.a), le Musée du Malgré-Tout et le Préhistomuseum en font partie, soit la moitié des membres du réseau. Parmi les autres participants wallons, l'Aquarium-Muséum, le Bois du Cazier, le Château de Seneffe, l'Écomusée du Viroin, l'Hôpital Notre-Dame à la Rose, le MAC's/CID, le Musée de la Photographie, le Musée de la Vie wallonne, le Musée en Piconrue, le Musée Félicien Rops, le Musée Gaspar, le Musée international du Carnaval et du Masque ou le Musée royal de Mariemont sont divers exemples d'institutions abritées dans un bâtiment classé ou répertorié dans l'inventaire du patrimoine culturel immobilier de la Région wallonne.

Plus de six mois après le lancement du museumPASSmusées, aborder les changements apportés par le pass en Wallonie est-il envisageable ? S'il est trop tôt pour tirer des conclusions

hâtives, voici un bref état des choses réalisé en recoupant les témoignages et les chiffres des musées wallons participant.

Premier constat évident, plus de grandes structures ont rejoint le MPM que de petites (environ 4 grandes pour 1 petite). Les raisons des refus les plus fréquemment rencontrées sont le manque de moyens financiers et de personnel, la volonté d'attendre les résultats de la coopérative et de saisir la balle au bond. Sachez cependant qu'à la mi-décembre, les coûts de participation ont été réduits au minimum : il n'y a plus que la caution de l'appareil de lecture/vente à payer et les stocks de pass à avancer.

Autre point palpable et tout aussi logique : les institutions muséales les plus grandes et les plus connues du public sont les plus visitées. Le BAM, le MAC's/CID, le Musée de la Photographie, le Musée Félicien Rops et la Fondation Folon se hissent en haut du podium.



Musée Dr. Guislain © F. Chevalier



Écomusée du Viroin © Écomusée du Viroin

La localisation est primordiale. L'Aquarium-Muséum, le BAM, le Musée de la Vie wallonne et le Musée Félicien Rops ont ce même point commun synonyme de succès : être situés dans le centre d'une ville touristique. Bien qu'en dehors de Dinant, la Maison du patrimoine médiéval mosan semble d'ailleurs encore jouir de l'attrait que revêt la ville pour nos compatriotes du nord. L'accessibilité, par autoroute ou en transport en commun, joue énormément. À l'inverse, être situé dans une zone peu accessible est peu valorisant. Ainsi, le Préhistomuseum souffre de son éloignement et une part peu significative de détenteurs de pass, une fois comparée à sa moyenne de visiteurs, fait le déplacement en voiture pour s'y rendre.

Outre l'accessibilité, le détenteur de pass privilégie les lieux où l'offre MPM est la plus riche. Ainsi, le Musée royal de Mariemont, non loin de douze musées participants situés à La Louvière, à Seneffe, à Binche, à Charleroi, à Mons et à Thuin, voit son nombre de visites augmenter significativement en semaine. Plus de 90 % des visiteurs MPM de Keramis ne connaissaient pas le musée auparavant, ce qui est significatif. De même, le Musée Félicien Rops et le TreM.a profitent aussi largement de leur proximité. Ce phénomène est autant d'actualité dans les grandes villes que dans les plus petites entités, tel le village de Treignes, où l'Écomusée du Viroin et le très proche Musée du Malgré-Tout sont visités quasi systématiquement. Dès lors, bien que le MPM ait boosté les visites du Musée de la Poterie de Raeren, il n'est pas étonnant que ce dernier attende avec impatience que d'autres établissements germanophones complètent l'offre à l'est du pays. À l'inverse, le Musée Gaspar, esseulé à Arlon, dans le sud-est de la Belgique, n'enregistre que très peu de visites MPM.

Outre les ventes par internet, les pass sont commercialisés en majeure partie dans les grandes villes et dans les

grandes institutions. Au Musée royal de Mariemont, environ un visiteur MPM sur cinq achète son pass à l'accueil de l'institution. Les structures les plus excentrées ont plus de mal à écouler leur stock, ce qui semble souligner un certain déséquilibre d'intérêt de consommation en termes de culture muséale en Wallonie.

Enfin, il est hélas trop tôt pour se prononcer sur d'éventuels changements de comportement du détenteur de pass en termes de consommation,

même si certaines institutions estiment que celui-ci diffère parfois de celui du visiteur conventionnel : au Préhistoricum notamment, le détenteur visite les collections permanentes et les expositions temporaires mais ne jouit que très rarement des expériences ludiques (ateliers, parcours de chasse, etc.) qui sont en fait les attractions-phares du musée. Quant au Musée royal de Mariemont, il privilégie les collections permanentes quitte à revenir une autre fois pour les expositions temporaires.

Malgré un succès déjà palpable dans les grandes institutions, l'impact est finalement plus limité dans les plus petites, ce qui amène à conclure que le MPM est un produit qui doit encore s'imposer dans le sud du pays et ce, surtout en dehors des grandes villes wallonnes.

Romain JACQUET,  
Chargé de projets et formateur TIC  
Musées et Société en Wallonie

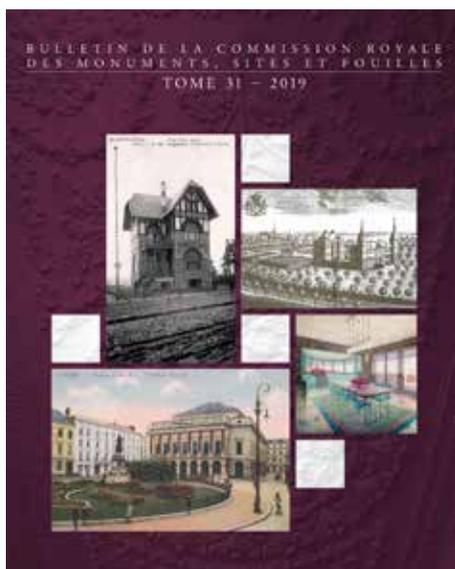
## La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles édite son 31<sup>e</sup> tome du *Bulletin*

Hasard ou nécessité ? Dans la présente livraison du *Bulletin*, il est question, dans deux des quatre articles présentés, d'éléments de patrimoine disparus ou inconnus. Habituellement, l'ouvrage tente de faire découvrir aux lecteurs des biens patrimoniaux rares, méconnus ou peu, voire pas, étudiés, des techniques de construction ou de restauration et des analyses scientifiques permettant une meilleure compréhension des divers types de patrimoine. Ces contributions scientifiques permettent d'enrichir notre connaissance des richesses culturelles, historiques, artistiques, archéologiques ou naturelles de nos provinces. C'est en tout cas l'ambition de la publication.

La vision et la compréhension des choses sont bien entendu, pour le profane comme pour le spécialiste, plus complexes lorsque ces éléments patrimoniaux ont totalement disparu et semblent irrémédiablement perdus. Seules les archives de tous ordres (écrites, iconographiques, photographiques, audiovisuelles, etc.) peuvent alors nous aider à reconstituer la mémoire. À cet égard, la Commission royale a la grande chance d'avoir à sa disposition son Centre d'Archives et de Documentation.

Dans ce *Bulletin*, Carole Carpeaux, Secrétaire adjointe de la CRMSF, et Julien de Leval, Membre de la Chambre provinciale de Liège de la CRMSF, abordent un patrimoine disparu depuis presque cent ans et présentent un *Éclairage sur l'histoire des châteaux d'Olne et « de Terwagne »* à partir de l'analyse de fonds d'archives. Cette analyse se base notamment sur la collection de photographies anciennes du fonds de la Ville de Liège conservée au Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, singulièrement des photographies prises en 1921, année de la démolition du château d'Olne, par l'architecte Paul Jaspar (1859-1945), ancien membre de la Commission royale.

Dans le même registre, Cécile Sacino, titulaire d'un master en histoire de l'art et archéologie de l'Université de Liège, présente un article consacré à l'architecte Victor Louis Rogister (1908-1976). Ce personnage, quasi inconnu, porte cependant un nom célèbre dans l'histoire de l'architecture liégeoise. En effet, son père Victor Marie Rogister (1874-1955) est l'architecte d'inspiration Art nouveau dont on connaît, entre autres réalisations de qualité, la superbe maison de la rue de Sélés à Liège, classée comme monument



depuis 1994. L'auteur a ainsi analysé deux fonds d'archives privés recelant de nombreux documents graphiques de Victor Louis Rogister, dont les plus remarquables sont reproduits. Un élément attire d'emblée l'attention, c'est que l'auteur, malgré toutes ses recherches, n'a pu retrouver aucune construction encore existante de l'architecte. Cercle sportif, hôtels, villas, piscines, cinémas, salle de concert, buildings à appartements, en Belgique et aux États-Unis : de tous ces projets de la fin des années 1920 au début des années 1940, il ne reste apparemment rien. Bel exemple de la relativité et de la fragilité du travail humain...

Dans un domaine dont le *Bulletin* est plus coutumier, Francis Tourneur, Membre de la section des Monuments, et Dominique Bossiroy, Attaché scientifique à l'ISSeP, présentent *L'approche des matériaux pierreux et des traitements de surface des façades du Théâtre royal de Liège*. Cet article tombe à point nommé, puisque l'année prochaine verra le bicentenaire de ce théâtre qui abrite l'Opéra royal de Wallonie depuis 1967. La première pierre du chantier fut posée par la célèbre tragédienne Mademoiselle Mars en 1818 et après deux années de travaux, le Théâtre royal de Liège est inauguré le 4 novembre 1820. L'édifice néoclassique, dû à l'architecte François Joseph Duckers (1792-1831) et transformé en 1860/61 par l'architecte Jules Étienne Rémond (1800-1883), a fait l'objet d'une restauration en profondeur de 2009

à 2012. L'article évoque l'étude préalable menée par les auteurs en vue de cette importante et remarquable restauration.

Enfin, pour terminer ce numéro du *Bulletin*, Lise De Ganck, Historienne de l'art, aborde le *Style des villas Belle Époque de Genval-les-Eaux*. Lieu de villégiature proche de la capitale, Genval-les-Eaux, aujourd'hui rattaché à la commune de Rixensart, a connu son éclosion après l'arrivée du chemin de fer en 1889 et son âge d'or dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, plus particulièrement entre 1900 et la Première Guerre mondiale.

Dès 1897, une société d'exploitation commerciale de la concession des sources Argentine et Bonne Fontaine développe le thermalisme à Genval, en exploitant les eaux minérales et un ensemble hôtelier en bordure d'un lac artificiel qui est creusé entre 1903 et 1904. Des villas privées s'érigent alors dans tout le site. Et, sur le plan architectural, c'est l'éclectisme le plus absolu et la fantaisie la plus débridée qui règnent : style anglais (*Arts & Crafts, Queen Anne*), pavillon japonais, chalet suisse « pittoresque », style villa normande, style Art nouveau, style néo-gothique... et même une copie assez surprenante du Hameau de Marie-Antoinette à Trianon. L'auteur décrit avec beaucoup de détails ces différentes bâtisses, témoignages d'une époque d'insouciance où il faisait bon vivre à Genval-les-Eaux.

Ce 31<sup>e</sup> tome du *Bulletin de la Commission royale*, qui porte le millésime 2019, est d'ores et déjà disponible à la vente via le site Internet de la Commission royale !

Un volume in-quarto, 185 pages

85 illustrations couleurs et 80 noir et blanc

Prix : 25 € (hors frais de port). En vente via la boutique en ligne du site Internet de la CRMSF : [www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne](http://www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne)

### Renseignements

Secrétariat de la CRMSF  
Rue du Vertbois 13c • 4000 Liège  
+32 (0)4 / 232 98 51/52  
Fax : +32 (0)4 / 232 98 89  
[info@crmsf.be](mailto:info@crmsf.be)

## Appel à candidatures : le Centre des métiers du Patrimoine et le Pôle de la Pierre sont à la recherche de formateurs !

- Vous êtes passionné(e) par le patrimoine
- Vous êtes spécialisé(e) dans une technique de restauration
- Vous avez envie de transmettre votre savoir-faire

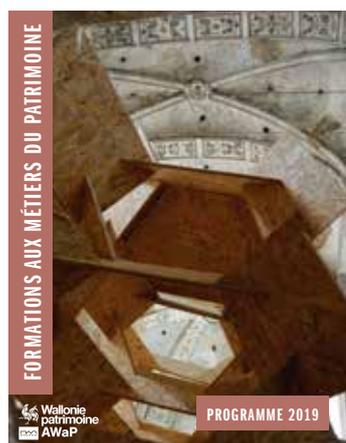
L'Agence wallonne du Patrimoine, via sa Direction de la Formation aux métiers du patrimoine, recherche des formateurs pour ses deux sites de formation : le Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » à Amay et le Pôle de la Pierre à Soignies.

Les formations combinent pratiques et connaissances techniques anciennes. Elles répondent à la mission

des deux centres d'assurer la transmission des savoir-faire et des techniques en matière de patrimoine bâti à destination tant du public scolaire que du public professionnel.

### Vous êtes tenté ?

Postulez jusqu'au 30 juin 2019 en vous rendant sur le site internet [www.awap.be](http://www.awap.be)



## Programme des stages du Centre de la Paix-Dieu et du Pôle de la Pierre

Ces stages sont accessibles à toute personne ayant le désir d'améliorer ses connaissances dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine architectural : artisans, ouvriers, entreprises, architectes, historiens de l'art, gens de métiers, enseignants du secteur et gestionnaires du patrimoine.

Le programme complet, les dates et lieux de stages et tout renseignement complémentaire sont disponibles sur le site internet [www.awap.be](http://www.awap.be) ou sur Facebook LaPaixDieu et PoledelaPierre et Twitter CentrePaixDieu.

### Renseignements à la Paix-Dieu

+32 (0)85 / 410 350 • [infopaixdieu@awap.be](mailto:infopaixdieu@awap.be)

### Renseignements à Soignies

+32 (0)67 / 411 260 • [christine.cayphas@awap.be](mailto:christine.cayphas@awap.be)

Au Pôle de la Pierre à Soignies	
Stages	Dates
Focus sur une pierre wallonne : schiste et grès schisteux	5 juin 2019
Techniques constructives historiques	11 au 13 juin 2019
Anatomie et portrait	1 <sup>er</sup> au 5 juillet 2019
Atelier de modelage et sculpture	26 au 30 août
Taille et finitions de pierre – pierres calcaires (1 <sup>er</sup> cycle)	5, 6, 12, 13, 19 et 20 septembre 2019
Le patrimoine architectural – son contexte, ses métiers, un site	17 septembre 2019
Théorie spécifique – pierre	18 septembre 2019
Techniques de nettoyage respectueuses de l'environnement : la cryogénie et l'aérogommage	23 septembre 2019
Atelier de taille de pierre	d'octobre à décembre 2019
Atelier de modelage et sculpture	de septembre à décembre 2019

Au Centre des métiers du Patrimoine à Amay	
Stages	Dates
Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1 <sup>er</sup> cycle)	Théorie spécifique et visites 21, 22, 23 mai 2019
Exhumation (2 <sup>e</sup> cycle)	Théorie spécifique 24 mai 2019 ½ journée
Monuments funéraires – entretien, consolidation et restauration (2 <sup>e</sup> cycle)	Application sur site 17, 18, 19, 20, 21 juin 2019
Monuments funéraires – entretien, consolidation et restauration (2 <sup>e</sup> cycle)	Application sur site 24, 25, 26, 27, 28 juin 2019
Consolidation de maçonneries anciennes	Théorie spécifique et application sur site 13, 14, 19, 20, 21, 22, 23 août 2019
Initiation à la dinanderie – technique de la ciselure et du battage	Théorie spécifique et application en atelier 26, 27, 28 août 2019
La chaux – un matériau et ses diverses utilisations (1 <sup>er</sup> cycle)	Théorie spécifique et application en atelier 28, 29, 30 août et 4, 5, 6 septembre 2019
Monuments funéraires – entretien, consolidation et restauration (2 <sup>e</sup> cycle)	Application sur site 2, 3, 4, 5, 6 septembre 2019
Monuments funéraires – entretien, consolidation et restauration (2 <sup>e</sup> cycle)	Application sur site 9, 10, 11, 12, 13 septembre 2019
Le patrimoine architectural – son contexte, ses métiers, un site Obligatoire pour tous les nouveaux stagiaires	10 septembre 2019 ½ journée

## Deux stages d'été pour le jeune public à la découverte de la pierre

Omniprésente à Soignies et dans ses environs, la pierre bleue façonne les paysages de la région. Comment s'est-elle formée ? Où la trouve-t-on ? Qui l'extrait et de quelle manière ? Comment la travaille-t-on ? Quelles sont ses utilisations ? Toutes ces questions et bien d'autres encore trouveront leurs réponses lors d'un stage d'une semaine organisé conjointement par l'Office du Tourisme de la Ville de Soignies et le Pôle de la pierre en juillet et août 2019 pour des enfants de 8 à 12 ans. Une occasion unique de découvrir la pierre bleue et ses nombreux métiers, d'explorer une carrière en activité et un milieu naturel très particulier, mais aussi de réaliser une œuvre commune en pierre.



G. Focant © SPW-AWaP

Deux semaines de stage sont organisées : du 8 au 12 juillet 2019 de 9h à 16h et du 19 au 23 août 2019 de 9h à 16h. La participation est limitée à 10 enfants.

### Renseignements

Pôle de la pierre  
+32 (0)67 / 41 12 60  
[infooledelapierre@awap.be](mailto:infooledelapierre@awap.be)

Office du Tourisme  
de la Ville de Soignies  
+32 (0)67 / 34 73 76  
[tourisme@soignies.be](mailto:tourisme@soignies.be)

## Information en matière de détection archéologique

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code wallon du Patrimoine le 1er juin 2019, celui-ci organise désormais les activités de détection archéologique, lesquelles ont nécessairement lieu en dehors de la carte archéologique et des biens classés. Une autorisation annuelle est indispensable pour

l'utilisation de détecteurs de métaux, laquelle est soumise à plusieurs conditions dont l'obligation de participer à une information prodiguée par l'AWaP. Une première information est organisée le 12 juin 2019 de 9h30 à 12h au Centre de formation aux métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » à Amay.

L'inscription en ligne est obligatoire sur le site de l'Agence wallonne du Patrimoine ([www.awap.be](http://www.awap.be)).

### Renseignements

Alain Guillaume  
[alain.guillaume@awap.be](mailto:alain.guillaume@awap.be)

## Parée de ses beaux chapeaux, la Paix-Dieu se dévoile pour les Journées du Patrimoine 2019 !

Dans le cadre de la 31<sup>e</sup> édition des Journées du Patrimoine, nous vous invitons à venir découvrir l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu sur son 31 ! Les dessous de sa restauration, un parcours unique à travers les sous-sols, les bureaux, la bibliothèque et la matériauthèque du Centre des métiers du Patrimoine, à la découverte des nombreux projets de restauration et de réaffectation de l'abbaye, ainsi que du dernier chantier en cours, l'église abbatiale. Des vues inédites du site et des témoignages du passé y attendent !

Au Pôle de la Pierre à Soignies, à l'occasion d'une visite guidée co-organisée avec l'Office du Tourisme, apprenez-en plus sur le site, son histoire et son architecture. Découvrez les récents travaux de restauration et de réaffectation en centre de formation aux métiers de la pierre, qui allie transmission de tradition et savoir-faire ancestraux aux innovations technologiques.



Église abbatiale. G. Focant © SPW-AWaP

Venez sur votre 31 et nous vous recevrons comme il se doit !

### Renseignements

Centre des métiers  
du Patrimoine  
« La Paix-Dieu »  
[celine.bulte@awap.be](mailto:celine.bulte@awap.be)

Pôle de la Pierre  
[christine.cayphas@awap.be](mailto:christine.cayphas@awap.be)

## Intéressé par la conservation du patrimoine, n'attendez plus !

Amener les partenaires universitaires francophones ainsi que la Haute École Charlemagne à rassembler leurs compétences pour concocter un programme de spécialisation interuniversitaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier est un défi de taille que le Centre des métiers du Patrimoine « La Paix Dieu » a pu relever, véritable ensemble de cette formation « professionnalisante ».

Vous êtes architecte, ingénieur architecte, ingénieur en construction, archéologue, historien de l'art désireux d'élargir vos compétences ? Vous souhaitez

poursuivre votre carrière dans le domaine du patrimoine bâti. N'attendez plus pour vous inscrire via le service des inscriptions de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (institution de référence).

### Renseignements

AWaP • Centre des métiers du Patrimoine  
« La Paix-Dieu »  
+32 (0)85 / 410 365  
[annefrancoise.barthelemy@awap.be](mailto:annefrancoise.barthelemy@awap.be)  
[www.masterpatrimoine.be](http://www.masterpatrimoine.be)

Master de spécialisation inter-universitaire en **Conservation et Restauration du Patrimoine** culturel immobilier

Architecte • Archéologue • Historien(ne) de l'art  
Ingénieur civil architecte • Ingénieur civil des constructions

Envie d'une spécialisation interdisciplinaire de deux ans, unique en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Université catholique de Louvain - UCLouvain  
Université libre de Bruxelles - ULB  
Université de Liège - ULiège  
Université de Mons - UMONS  
Université de Namur - UNAMUR  
Haute École Charlemagne

avec la collaboration administrative de l'AWaP • Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu »

Wallonie patrimoine AWaP

INFOS ? Secrétariat administratif : Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) - Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » • Rue Paix-Dieu, 10 • B-4540 AMAY • Tél : +32 (0)85 / 410 365 • [annefrancoise.barthelemy@awap.be](mailto:annefrancoise.barthelemy@awap.be) • [www.masterpatrimoine.be](http://www.masterpatrimoine.be)

## Formation longue « Gestionnaire de chantiers Patrimoine »

La formation « Gestionnaire de chantier Patrimoine », en partenariat avec l'IFAPME et son Centre de Villers-le-Bouillet, a accueilli sa deuxième édition dès le 18 septembre 2018. Un auditoire de 12 participants la constitue. Suite à une séance d'accueil et un test de sélection, ces 12 participants se sont réunis, très motivés à l'idée d'élargir leurs compétences au patrimoine. Chefs de chantier, charpentiers, tailleurs de pierre, bacheliers en construction... la variété des profils enrichit les débats lors des apprentissages. Voici une belle formation d'un an organisée le mardi soir et le samedi (soit environ : 7 heures/semaine) qui répond parfaitement à la volonté de former des gens de métiers avertis et

soucieux de la sauvegarde du patrimoine et de ses métiers.

Se préparer à participer aux réunions de chantier et à parler un vocabulaire adéquat pour développer une méthodologie appropriée du suivi d'un chantier patrimonial orientent l'ensemble des formateurs, véritables praticiens de haut niveau transmettant avec passion leurs métiers riches de plusieurs années d'expérience sur chantier patrimonial.

Vous êtes chef de chantier, bachelier en construction, chef d'entreprise spécialisé dans le patrimoine et vous êtes intéressé ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu ».

### Renseignements

+ 32 (0)85 / 410 365  
[annefrancoise.barthelemy@awap.be](mailto:annefrancoise.barthelemy@awap.be)

## Journées de rencontres transfrontalières consacrées à la formation à la technique de la pierre sèche

La semaine du 11 février 2019, le Centre des métiers du Patrimoine a accueilli son nouveau partenaire et homologue français au sein du projet Interreg : l'association « Les artisans bâtisseurs en pierres sèches » (ABPS). Basée dans les Cévennes et reconnue au niveau national pour la qualité de son savoir-faire, cette association composée de 58 professionnels œuvre pour le développement de la filière pierres sèches et la transmission de cette technique ancestrale mais ô combien contemporaine en regard de ses enjeux écologiques et économiques. Étant donné la spécificité et l'expérience des ABPS, leur apport au projet Interreg est d'une grande richesse pour la pérennisation de la technique via la formation et la professionnalisation du métier de bâtisseur en pierres sèches grâce aux épreuves qualifiantes qu'ils organisent.

Cette venue était également l'occasion de lancer les premiers jalons d'un réseau de formateurs « pierre sèche », en Grande Région en fédérant professionnels et passionnés autour de la question de la transmission du savoir-faire. Pendant trois jours, cette thématique fut donc à l'honneur et a rassemblé un public composé de formateurs déjà actifs au sein du projet, de formateurs et représentants du FOREM, d'artisans formateurs ABPS, de membres d'associations bénévoles.

Après une première journée destinée à dresser le cadre du projet Interreg et à présenter l'apport des organismes de formation pour la sauvegarde de la technique, les participants ont eu un bel aperçu du patrimoine « pierre sèche » de la Grande Région en visitant des chantiers de formation sur les territoires wallons des parcs naturels des deux Ourthes et Haute Sûre Forêt d'Anlier, et luxembourgeois de la natur&mwelt Fondation Hëllef fir d'Natur. Ces visites de terrain ont donné lieu à de nombreux échanges constructifs. La troisième journée a débuté avec la visite du site emblématique « Crêtes à cayaux » et la rencontre du groupe de travail éponyme, pionnier en ce qui concerne la valorisation du patrimoine pierre sèche. Elle s'est ensuite poursuivie par la visite du Pôle de la Pierre et de l'impressionnante carrière du Clypot. Le programme de visite très dense de ce séjour a néanmoins ménagé plusieurs moments propices à réflexion lors d'ateliers de travail et brainstorming axés sur le profil d'un bon formateur « pierre sèche » et les enjeux de son métier.



Les participants des journées de rencontres transfrontalières en visite sur le site du vignoble de Canach (Flaxweiler), Grand-Duché de Luxembourg © B. Jardon

Au terme de ces trois journées de rencontres, le réel enthousiasme partagé par tous les participants a suscité des idées de collaborations très concrètes. En effet, cette année, non seulement plusieurs stages « pierre sèche » seront encadrés par un binôme de formateurs wallons et français mais, grâce à la collaboration avec les ABPS, le site de la Paix-Dieu accueillera en octobre prochain l'épreuve donnant accès au Certificat de qualification professionnelle en pierre sèche, une belle opportunité pour nos formateurs et un pas en avant, et non des moindres, pour la professionnalisation du métier au sein de la Grande Région.

## Le calendrier 2019 des stages de formation à la technique de la pierre sèche

Envie de vous former à la technique de la pierre sèche et à la maîtrise des végétaux sur ces murs ? Dans le cadre du projet Interreg Va « Pierre sèche dans la Grande Région », le Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » en collaboration avec les Parcs naturels Haute Sûre Forêt d'Anlier et des deux Ourthes vous propose des formations de plusieurs jours, entièrement gratuites, dispensées par des professionnels de la transmission de ce savoir-faire, inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

- Du 17 au 21 juin 2019 à Hubermont (La Roche-en-Ardenne, Parc naturel des deux Ourthes) : 5 jours de formation, tout public ;
- Du 1<sup>er</sup> au 12 juillet 2019 à Houffalize (Parc naturel des deux Ourthes) : 10 jours de formation y compris une journée « chantier ouvert », public *jeunes internationaux* ;
- Du 15 au 26 juillet 2019 à Fauvillers (Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier) : 10 jours de formation y compris une journée « chantier ouvert », public *jeunes internationaux* ;
- Du 30 septembre au 4 octobre 2019 (lieu à déterminer, Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier) : 5 jours de formation, tout public ;

- Le 16 novembre 2019 de 9h à 17h (lieu à déterminer, Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier) : module théorique « maîtrise des végétaux sur les murs en pierre sèche » et module pratique de 3 à 5 jours la semaine du 18 novembre, tout public ;
- Le 30 novembre 2019 de 9h à 17h (lieu à déterminer, Parc naturel des deux Ourthes) : module théorique « maîtrise des végétaux sur les murs en pierre sèche » et module pratique de 3 à 5 jours la semaine du 2 décembre, tout public ;
- Le jeudi 12 décembre 2019 de 19h à 21h (lieu à déterminer, Parc naturel des deux Ourthes) : soirée de théorie sur la pierre sèche, tout public.



Stage pierre sèche 2018 à Tintange (Fauvillers), restauration d'un mur de soutènement © SPW-AWaP

### Inscriptions

Isabelle HALLEUX  
Centre des métiers du Patrimoine, AWaP  
+32 (0)85 / 41 03 59 • [isabelle.halleux@awap.be](mailto:isabelle.halleux@awap.be)

### Renseignements

Christine CASPERS  
Centre des métiers du Patrimoine, AWaP  
+32 (0)85 / 41 03 84 • [christine.caspers@awap.be](mailto:christine.caspers@awap.be)

## Hydraulique dans les parcs et jardins historiques : urgences et priorités

Lors de la journée d'étude du 21 mars 2019, la diversité des sujets abordés par les neuf orateurs et la salle archicomble de participants attestent bien de la nécessité de journées thématiques autour du patrimoine des jardins.

Le propos de cette synthèse s'attachera moins aux sites classés en eux-mêmes, puisqu'ils bénéficient d'un cadre juridique et méthodologique assurant leur étude et restauration, qu'aux aspects extérieurs au périmètre de classement. En effet, le travail de protection et de restauration devrait débiter par la connaissance et la compréhension d'un système plutôt que d'ouvrages, système dont les éléments peuvent se situer bien au-delà des limites du domaine classé.

Il ressort de la journée que certaines urgences et priorités relatives au patrimoine hydraulique des parcs et jardins peuvent être identifiées en cinq axes particuliers.

- Il y a lieu de renforcer le champ des connaissances. La subtilité du sujet traité a bien démontré l'importance et la chance de disposer au XXI<sup>e</sup> siècle de traités d'hydrauliques ou de documents anciens théorisant les pratiques de conception et de mise en œuvre. Il faut insister sur la spécificité des archives relatives aux jardins, peu connues, souvent rares et dispersées. Un micro-projet de communication dans le cadre de l'année « Wallonie terre d'eau 2019 » pourrait rappeler au grand public l'importance du moindre document d'archive.

Des exemples présentés durant la journée ont démontré les manquements d'un périmètre de classement limité aux parcelles cadastrales des biens en ce compris leur(s) source(s) d'alimentation (dans le meilleur des cas), mais excluant les ouvrages enterrés d'acheminement des eaux, peu connus, non cartographiés et potentiellement menacés par des travaux périphériques. Il faut d'urgence combler ce vide.

La mise en place d'une formation spécifique du Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » permettrait d'assurer à la fois l'apprentissage des outils du SLAM 3D disponible à l'administra-

tion, la connaissance 3D, et la cartographie de ces réseaux et ouvrages. Il faut diffuser les moindres données récoltées, et reconsidérer les périmètres de classement.

- Parallèlement à la restauration des ouvrages classés, il faut travailler à la bonne échelle et comprendre la nature et le trajet des eaux sur l'ensemble du bassin versant.
- Il est urgent de pérenniser les alimentations en eaux, en quantité (débits) et en qualité (sédiments qui occasionnent des désordres aux réseaux et aux plans d'eau, surcharges en azote et phosphore à l'origine de l'eutrophisation des eaux). La maîtrise du foncier public permet à la Région de corriger les excès du passé par la mise en place de pratiques intégrées de gestion des eaux. Pour minimiser les impacts de l'urbanisation confirmée aux Plans de Secteurs, les communes doivent imposer aux privés, comme cela se pratique déjà ailleurs, des conditions précises de « gestion des eaux à la parcelle » pour la délivrance du moindre permis d'urbanisme. La maîtrise de la qualité des eaux du versant nécessite d'actionner des leviers transversaux des politiques agricoles, de gestion des eaux et patrimoniales. Comme il existe au Plan de Secteur un « périmètre de protection paysagère », pourquoi ne pas définir un « périmètre de protection des réseaux hydrographiques patrimoniaux » ? Au sein de ces périmètres, sans parler de changer de système économique, il faut travailler à passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture de préservation (environnement, eau, patrimoine, économie locale, identité...). À l'échelle des parcs, les pratiques « Zéro phyto » améliorent déjà les qualités chimiques des eaux. Il faut réinvestir les anciennes pratiques qui permettraient de garantir la limpidité des eaux à l'entrée des réseaux hydrauliques des parcs.
- La démarche de restauration n'a de sens que si l'on retrouve l'esprit des lieux. La modernité des programmes d'origine composés autour de l'eau révèle souvent une magnifique intelligence des sites choisis pour leur capacité à servir un programme économique (moulins, scieries, forges...) tout en sublimant la force motrice de l'eau et la topographie recherchées comme prétexte à la création de parcs et de jardins exceptionnels. Redonner du sens aux lieux suggère de les réinvestir, de profiter de nouveau de la présence de l'eau, de potentiels vestiges pour appuyer un programme économique (micro-centrale, micro-brasserie, cressonnières, pêche-ries, oseraie...), mais aussi pour s'inscrire dans une démarche d'économie locale et circulaire porteuse de sens et d'identité.
- On l'aura compris, la restauration des ouvrages hydrauliques des parcs et jardins historiques nécessite de solides études préalables et le partage d'expertises multiples de géomètres, de géotechniciens, d'historiens, d'archéologues, d'architectes paysagistes, de chimistes, d'hydrauliciens, mais aussi d'hommes et de femmes de terrain capables d'assurer les entretiens et les réparations selon les règles de l'art des métiers du patrimoine.



Les jardins hydrauliques d'Annevoie. G. Focant © SPW-AWaP

Anne-Marie SAUVAT

Architecte-paysagiste ABAJP

Atelier EOLE sprl

[www.eole.eu](http://www.eole.eu)

## Salon des métiers techniques à la Paix-Dieu

Le Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » a accueilli, les 29 et 30 mars 2019, pour la première fois, le salon des métiers techniques organisé par l'Instance Bassin EFE (Enseignement qualifiant – Formation – Emploi) de Huy-Waremme. « Avenir métier », est le nom du salon qui met en valeur les métiers techniques en proposant un programme varié pour découvrir une quarantaine de métiers et rencontrer une soixantaine de professionnels.

L'objectif de ces deux journées était de proposer au public des entretiens avec des professionnels de différents secteurs porteurs comme la construction, l'industrie, les métiers verts, les métiers de bouche, la mécanique, la santé, les services aux personnes et la logistique.

Le vendredi 29 mars, les jeunes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire des écoles de Huy-Waremme ont posé leurs questions

aux professionnels, assisté à différentes conférences ou encore participé à des animations qui permettent de se rendre compte de la réalité du métier. Le samedi 30 mars était destiné au grand public. Le Centre des métiers du Patrimoine a présenté ses missions sous forme d'ateliers où le public pouvait rencontrer un tailleur de pierre, un charpentier et un architecte, ainsi que s'essayer à ces techniques.

## Un avenir pour le réemploi des matériaux du patrimoine industriel oublié

Il n'est plus nécessaire de démontrer les multiples avantages liés à la reconversion d'anciens sites industriels. Qu'elles soient reconnues et protégées au rang de patrimoine industriel ou plus humblement effacées dans nos villes et campagnes, ces infrastructures reconverties traduisent la volonté de préserver un témoignage identitaire relatif à l'activité industrielle d'une région. Si cette démarche constitue une valeur ajoutée pour tout projet, on observe également depuis peu que cette opération se justifie également comme une action soutenable qui s'intègre dans une approche de développement durable et de conservation intégrée telle qu'énoncée par le conseil de l'Europe.

Ces vestiges matériels de l'industrialisation sont présents dans l'environnement et les paysages du Croissant houiller. Or, beaucoup d'entre eux, jugés inaptes à la reconversion constituent de véritables chancres. Une part importante de ce parc immobilier, souvent ruiné par le temps, n'aura d'autre futur que celui de la démolition, dans l'objectif d'une reconstruction ou du verdissement du site. Ce

palimpseste qui vise à faire table rase du passé afin de réécrire une nouvelle histoire du lieu est la solution la plus couramment envisagée. *In fine*, la démolition est vécue comme un moindre mal, un acte de libération pour la région et sa population, l'initiation d'une embellie et d'un renouveau qui s'inscrit dans une démarche active tournée exclusivement vers l'avenir sans référence au passé.

Quand on sait que le secteur européen de la construction représente, à lui seul, près de 50 % de la consommation des ressources naturelles et 33 % de la production des déchets sur l'ensemble du territoire européen (855 millions de tonnes) et de 18 % des déchets wallons (4,4 millions de tonnes), on peut s'étonner de constater que les matériaux de construction issus de la démolition de ces sites, comme d'autres d'ailleurs, sont encore considérés comme de simples déchets, non valorisables. Triste ironie de l'histoire, ces matériaux qui ont servi à bâtir l'histoire d'une région se retrouvent, comme par un acte de déni ultime, broyés et recyclés sous forme de ballast routier, brûlés ou encore compactés dans

des déchetteries, appelées centres d'enfouissements techniques.

L'article présente une démarche alternative de valorisation du réemploi de matériaux faisant écho à la mémoire du lieu. Répondant au concept d'économie circulaire, le réemploi des matériaux traditionnels tels que la brique est ici présenté et défendu comme une alternative éthiquement soutenable aussi bien pour l'auteur de projet que pour les pouvoirs locaux. Notre propos sera illustré par nos récents travaux dans ce domaine et notamment par le biais d'un projet pilote commandé par le Ministre wallon de l'Environnement, de la Transition écologique et de l'Aménagement du Territoire où l'aspect méthodologique de notre approche a pu être appliqué.

Laurent DEBAILLEUX, Université de Mons,  
Faculté polytechnique, Chargé de Cours,  
[laurent.debailleux@umons.ac.be](mailto:laurent.debailleux@umons.ac.be)

Jérémy CENCI, Université de Mons,  
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme,  
Premier Assistant, [jeremy.cenci@umons.ac.be](mailto:jeremy.cenci@umons.ac.be)

## Le renouvellement des plaquettes d'identification des biens classés se poursuit



Fontaine-l'Évêque © J. van Hove



Ciney © J. van Hove

Il y a sept ans, l'Institut du Patrimoine wallon faisait entrer le patrimoine dans le siècle des nouvelles technologies. L'émergence de celles-ci connaissait alors, et connaît toujours, une accélération notoire. Elles nous offrent toujours plus de facilité et de rapidité dans la mise à disposition du public de l'information. Jusqu'alors, les biens classés en Wallonie, qu'ils le soient au titre de monument, site, ensemble architectural ou site archéologique, étaient simplement identifiés par la présence d'une plaquette de classement. Afin d'apporter de l'information, une grande opération de renouvellement de ces plaquettes a débuté en avril 2012. Cette identification se matérialise depuis par une nouvelle plaque comprenant à la fois l'écusson bleu et blanc, symbole de la protection du bien, mais également trois modes de connexion vers une plateforme informatique accessible aux smartphones : un url à encoder sur le navigateur web, un QR code à scanner ou une puce NFC à détecter. L'utilisateur peut ensuite lire sur son appareil mobile une courte notice lui présentant le monument devant lequel il se trouve. Ce nouveau

procédé, outre le service offert au public, rassemble et rend accessible en un point d'entrée unique une série d'informations présentes par ailleurs sur la toile. 250 monuments d'importance ont ainsi été couverts lors de ce premier lot du renouvellement : les biens inscrits au patrimoine mondial, les biens reconnus patrimoine exceptionnel (à l'exception des sites naturels), les maisons du peuple, des églises membres du réseau « églises ouvertes » et quelques monuments liés au premier conflit mondial. Il s'agit ici d'un exemple supplémentaire montrant que patrimoine et nouvelles technologies sont complémentaires.

Depuis, le travail s'est poursuivi, avec neuf nouveaux lots, couvrant dans un premier temps les communes importantes de Wallonie (les grandes villes, les chefs-lieux d'arrondissement). Les sept premiers lots ont chacun concerné 250 biens. Le huitième lot et les lots ultérieurs concernent depuis 98 biens. Les communes suivantes ont ainsi été entièrement couvertes par la nouvelle identification : Jodoigne et Lessines (lot 1) ; Huy, Marche-en-Famenne, Mons,

Namur, Spa et Wavre (lot 2) ; Tournai (lot 3) ; Liège (lot 4) ; Andenne, Arlon, Bastogne, Bouillon, Charleroi, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Fosses-la-Ville, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Philippeville et Verviers (lot 5) ; Ath, Binche, Braine-l'Alleud, Dinant, Flémalle, Gembloux, Genappe, Herstal, La Louvière, Lasne, Seraing, Soignies, Thuin et Waterloo (lot 6) ; Attert, Beauvechain, Braine-le-Château, Chièvres, Comines-Warneton, Durbuy, Florenville, Grâce-Hollogne, Hannut, Les Bons Villers, Limbourg, Neufchâteau, Nivelles, Péruwelz, Perwez, Saint-Hubert, Saint-Nicolas, Vielsalm, Viroinval, Virton, Visé et Waremme (lot 7) ; Beaumont, Couvin, Floreffe, Rochefort et Welkenraedt (lot 8).

En 2018, la Direction de la Promotion de l'AWaP a poursuivi de travail. Le 9<sup>e</sup> lot a permis de couvrir les communes d'Amay, Ans, Awans, Aywaille, Enghien, Gouvy, Grez-Doiceau, Hastière, Herbeumont et Profondeville. Le 10<sup>e</sup> lot a permis de couvrir les communes d'Anthisnes, Aubel, Beloeil, Brugelette, Brunehaut, Chimay, Ciney, Colfontaine, Dour, Écaussinnes, Esneux, Fléron, Fontaine-l'Évêque et Hamois. Actuellement, 96 communes wallonnes ont été entièrement couvertes par ce renouvellement de l'identification, pour un nombre total de 2010 biens classés. Ce travail, entamé il y a sept ans, en est donc aujourd'hui à la moitié, la Wallonie comptant près de 4200 biens classés. 166 petites et moyennes communes restent à couvrir, pour un total de près de 2200 dossiers. Ce travail d'envergure se poursuivra en 2019. Il a d'ailleurs été confirmé par l'article 24 du nouveau code wallon du Patrimoine qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Frédéric MARCHESANI

## Adoptons un monument : plein feu sur les activités du printemps

Dans le cadre de la troisième année de relance de l'opération « Adoptons un monument », aux quatre coins de la Wallonie et ce, pendant tout le printemps, des centaines d'élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur partagent leur connaissance de leur patrimoine au petit et au grand public.

Après avoir choisi les monuments classés ou présentant un intérêt patrimonial, tous ces jeunes, à l'automne, ont rentré leur adhésion au projet. Pendant l'hiver, avec l'aide d'un agent de l'AWaP, ils ont acquis la notion de patrimoine, contextualisé leurs monuments et collecté les informations utiles. Riches de leurs connaissances, ils ont ensuite élaboré, tant pour les enfants que pour les adultes, des visites guidées, des circuits ou des animations. Certains élèves, désireux de laisser une trace de leur travail à plus longue échéance, ont fait appel à des fleuristes afin d'embellir leurs monuments adoptés, à des artistes tels des peintres ou des musiciens, ont réalisé des vidéos de promotion de leur patrimoine ou ont contribué à l'élaboration d'outils de guidance pouvant être diffusés dans les centres culturels locaux.

Cette année, à côté des monuments de grande taille tels que des maisons du peuple, des hôtels, des châteaux, des donjons, des cathédrales, des églises, des forges ou des moulins, le petit Patrimoine de Wallonie a suscité un vif intérêt auprès des jeunes motivés par l'adoption de leur patrimoine de proximité.



© SPW-AWaP

Belle saison de visite à tous et félicitations aux élèves, professeurs et personnes-ressources diverses pour leur agréable et si utile contribution à la mise en valeur du patrimoine de Wallonie !

À Grivegnée, à l'occasion de leur semaine culturelle, les enfants de 6<sup>e</sup> primaire de l'École fondamentale communale viennent par exemple de proposer sept ateliers autour des monuments commémoratifs de la Chartreuse aux classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaire de leur école. À Villers-le-Gambon, les enfants de l'École communale ont choisi d'attirer l'attention du public sur deux lieux de rencontre célèbres : le kiosque et le lavoir. L'après-midi du 25 mai, dès 14h, les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire, secondés à certains moments par les enfants des classes de maternelle, vous invitent ainsi à les rejoindre pour une découverte de leur village au détour d'un questionnaire ponctué d'animations festives spécifiques aux monuments choisis. À 17h, une fanfare sera présente pour faire revivre le kiosque à musique.

« Enseignantes en P5 et P6 à l'école Jacques Brel de Mellet, nous avons trouvé sur Internet le projet « Adoptons un monument » et spontanément, nous avons répondu favorablement car notre école est construite sur le site de la tour du Vieux Château qui s'avère être un monument classé.

Rapidement, Madame Muriel De Potter a pris contact avec nous et est venue présenter des idées d'aboutissements possibles à nos classes.

Pour commencer, nous avons partagé l'idée avec nos élèves et nous avons relevé leurs propositions. Nous avons constitué le programme de ce projet et nous avons réparti les enfants en plusieurs groupes de travail afin de collaborer dans les différentes réalisations (élaboration des danses, préparation des recettes, construction des étendards et des

drapeaux, rédaction des invitations, des affiches et des contes, préparation du jeu et de la visite de la tour).

Par la suite, nous avons pris contact avec une dame de la commune passionnée de cette période de l'histoire, le coderm et les templiers de Franchimont afin d'obtenir de l'aide de personnes ressources tant au niveau du sujet que du matériel.

Pour terminer, ayant découvert le Moyen-âge avec nos élèves, et leur ayant permis de construire leur projet au sein de leur école, nous sommes convaincues que cette journée sera un réel succès. »

Isabelle BACCALA  
Marcy CAUCHIE

## Colloque 2019 de l'European Society for the Study of Human Evolution (ESHE)

En septembre 2019, le colloque annuel de l'ESHE se déroulera en Belgique. Il s'agit du grand événement international scientifique et public relatif à la Préhistoire et aux origines de l'Humanité. Cette manifestation regroupe en moyenne 350 des plus éminents spécialistes de multiples domaines scientifiques relatifs à la Préhistoire tels que l'anthropologie, l'archéologie, la génétique, la paléontologie, la géologie, et la physique nucléaire.

Durant trois jours de congrès et un jour d'excursion, ces scientifiques présenteront les derniers résultats – souvent encore inédits – de leurs recherches au travers d'environ 60 présentations orales et 150 posters.

L'évènement, qui se tiendra du 18 au 22 septembre au Palais des Congrès de Liège, est co-organisé par l'AWaP, le Centre archéologique de la grotte Scladina et l'Université de Liège.

Renseignements  
[www.eshe.eu/index.html](http://www.eshe.eu/index.html)

## La Semaine Jeunesse et Patrimoine

Du lundi 29 avril au lundi 6 mai 2019, les différents volets de la 10<sup>e</sup> édition de la Semaine Jeunesse et Patrimoine se sont magnifiquement déroulés. 14 superbes châteaux wallons ont accueilli les élèves de la 5<sup>e</sup> primaire à la 2<sup>e</sup> secondaire pour des visites guidées et des animations, entre autres théâtrales, qui ont donné un caractère ludique à l'événement. L'enseignement technique et professionnel participait également cette année. Les élèves de 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> secondaire ont pu rencontrer, dans 4 châteaux sélectionnés pour leurs chantiers de restauration, des acteurs de terrain actifs dans les métiers du patrimoine.

Mais la grande nouveauté de cette année consistait en l'organisation d'une demi-journée consacrée au grand public et, plus particulièrement, aux familles.

Le mercredi 1<sup>er</sup> mai après-midi, 33 châteaux ont répondu à l'appel et ont permis à plusieurs milliers de visiteurs de découvrir leurs richesses. Parents et enfants, petits et grands, ont participé à une multitude d'animations, de visites guidées, de chasses au trésor... Pour agrémenter la journée, des animations d'improvisation ont eu lieu dans plusieurs châteaux. Un beau succès pour une journée hors des sentiers battus !

Dans chaque château ouvert, en complément des activités proposées par les organisateurs, les jeunes et moins jeunes ont pu tester leurs connaissances et apprendre en s'amusant grâce à un carnet et des jeux, mis au point par l'Agence wallonne du Patrimoine et l'asbl Musées et Société en Wallonie. Afin de se familiariser à la notion de patrimoine, les enfants de 9 à 13 ans ont rempli un carnet de découvertes intitulé « Qu'est-ce que le patrimoine ? ». Un correctif peut être téléchargé sur le site de l'AWaP afin de lever les doutes éventuels quant aux réponses aux questions posées. « L'épée dans un fourreau » est destinée aux enfants de moins de 5 ans. Il s'agit d'un chouette support à décorer de stickers, qui représentent des châteaux d'époques différentes. Lorsqu'il fait coulisser la lame hors de son fourreau, l'enfant voit défiler dans l'ordre chronologique les châteaux et leurs styles architecturaux.

Pour les enfants de 5 à 13 ans, un jeu d'atouts composé de 33 cartes « châteaux » correspondant aux sites qui participaient à la journée du 1<sup>er</sup> mai était à disposition à l'accueil. Ce jeu permet de prolonger la découverte à la maison ou de visiter les châteaux qui n'ont pas pu l'être le 1<sup>er</sup> mai. Quant aux enfants de plus de 13 ans, ils participaient à un jeu d'enquête collaboratif dans lequel un des joueurs, le « fantôme du seigneur », doit faire deviner aux autres à l'aide de cartes, l'arme, le lieu ainsi que la personne qui l'avait assassiné.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de vous rendre dans l'un des 33 châteaux ouverts le 1<sup>er</sup> mai ou que l'un d'entre eux ne disposait plus du jeu que vous auriez aimé obtenir, pas de souci !



Vous pouvez télécharger un pdf du carnet « Qu'est-ce que le patrimoine ? » et son correctif sur le site de l'AWaP (<https://agencewallonnedupatrimoine.be/publications-documentations>). Vous avez aussi l'occasion de vous rendre à la Paix-Dieu à Amay, au Secrétariat des Journées du Patrimoine (sur rendez-vous uniquement), pour obtenir tous les supports. Vous y trouverez également des carnets pédagogiques de visite concernant les 14 châteaux du volet scolaire, ainsi qu'une documentation variée sur les Journées du Patrimoine.

Madeleine BRILLOT

### Renseignements

Secrétariat des Journées du Patrimoine  
+32 (0)85 / 27 88 80  
[journeesdupatrimoine@awap.be](mailto:journeesdupatrimoine@awap.be)  
[www.journeesdupatrimoine.be](http://www.journeesdupatrimoine.be)  
Facebook [journeesdupatrimoinebe](https://www.facebook.com/journeesdupatrimoinebe)  
Twitter #JPenwallonie

Renseignements  
[www.awap.be](http://www.awap.be)

Au moment de boucler ce numéro de *La Lettre*, un arrêté ministériel a désigné comme Directeurs/trices : Véronique Kestemont à la Direction de la Coordination opérationnelle, Bruno Collard à la Direction du Support administratif et Lambert Jannes à la Direction opérationnelle de la Zone Centre (provinces du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg).

## Une publication de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)

### Éditeur responsable

Jean PLUMIER  
Inspecteur général

### Coordination

Julien MAQUET  
Adeline LECOMTE

### Collaborations

Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) •  
Commission royale des Monuments, Sites  
et Fouilles • Associations

### Mise en page

Sandrine GOBBE

### Impression

Snel Grafics  
Z.I. des Hauts-Sarts,  
Rue du Fond des Fourches, 21  
4041 Herstal  
+32 (0)4 / 344 65 65

## S'abonner gratuitement ?

- via la page d'accueil du site [www.awap.be](http://www.awap.be)
- à l'adresse [publication@awap.be](mailto:publication@awap.be)
- à l'adresse postale :  
Agence wallonne du Patrimoine,  
Lettre du Patrimoine,  
rue du Lombard 79 à 5000 Namur

Les *Lettres* parues jusqu'à présent  
sont disponibles sur le site  
[www.awap.be](http://www.awap.be).

Vous pouvez également choisir de recevoir  
la version électronique de cette *Lettre*  
en en faisant la demande à l'adresse :  
[publication@awap.be](mailto:publication@awap.be).

Ce numéro a été tiré  
à 12.000 exemplaires.  
Les informations ont été arrêtées  
à la date du 2 mai 2019.  
Ce trimestriel est gratuit  
et ne peut être vendu.